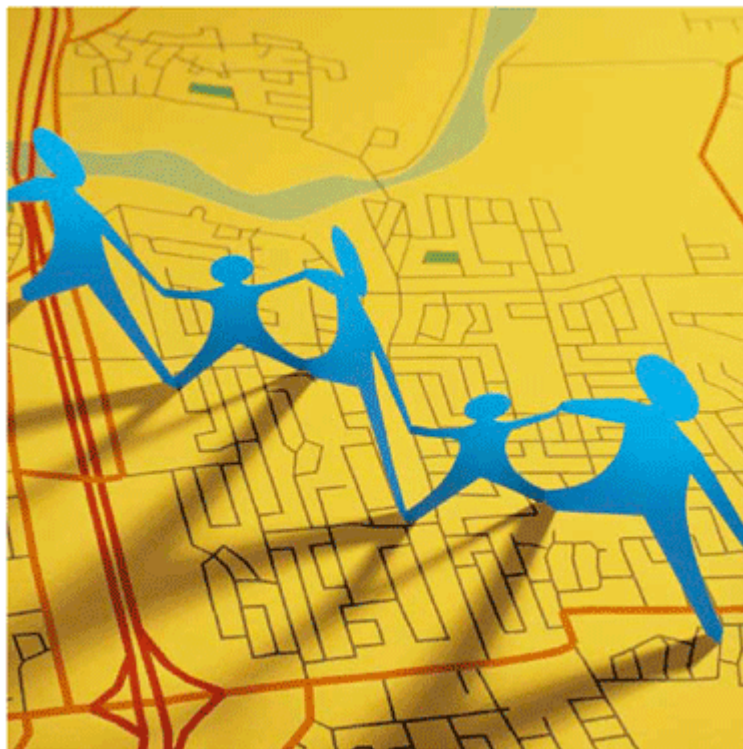


**Retour sur les notions de ségrégation et
de ghetto ethniques et examen des cas de
Montréal, Toronto et Vancouver**

Philippe APPARICIO et Anne-Marie SÉGUIN

URBANISATION, **INRS** CULTURE ET SOCIÉTÉ



**Retour sur les notions de ségrégation et de
ghetto ethniques et examen des cas de
Montréal, Toronto et Vancouver**

Philippe APPARICIO et Anne-Marie SÉGUIN

Rapport de recherche réalisé
pour la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société

Janvier 2008

Responsabilité scientifique :
Philippe Apparicio, philippe.apparicio@ucs.inrs.ca
Anne-Marie Séguin, anne-marie.seguin@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société

Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065

www.ucs.inrs.ca

Rapport remis à la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles (janvier
2008)

Sommaire

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un mandat de recherche confié à une équipe de l'Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société (INRS-UCS) par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Ce mandat visait les objectifs suivants :

- définir les notions de ségrégation et de ghetto ethniques;
- décrire les répartitions des immigrants et des populations déclarant appartenir à une minorité visible dans la région métropolitaine de Montréal, et ce, en prenant soin de les comparer aux répartitions observées à Toronto et Vancouver;
- vérifier l'existence d'enclaves et de ghettos ethniques à Montréal.

Les notions de ségrégation, d'enclave et de ghetto ethniques

La notion de ségrégation résidentielle

La notion de ségrégation ethnique fait l'objet de différentes définitions selon les auteurs et les disciplines. Dans cet éventail, il est possible de dégager deux grands types de définitions et conséquemment d'analyses : celles qui s'attachent à la ségrégation comme processus impliquant des acteurs avec leurs stratégies et celles qui s'attachent à la ségrégation comme situation ou comme état. Dans ce second courant, la ségrégation est définie comme le fait que les immigrants ou les populations appartenant aux minorités visibles ne se répartissent pas uniformément dans l'espace, c'est-à-dire dans une proportion égale dans chaque unité composant l'ensemble du territoire. On parle alors de concentration ethnique. C'est dans ce second courant que se situe notre étude.

L'existence de quartiers ethniques est souvent associée à des connotations négatives tel le fait que ces derniers seraient des obstacles à l'intégration ou encore des lieux de relégation. Or, de nombreux avantages sont aussi associés à la concentration ethnique, notamment l'entraide entre immigrants; le soutien de la communauté immigrante dans l'insertion économique; le « confort culturel », etc. Ces analyses nous permettent donc de considérer les concentrations ethniques d'une manière beaucoup plus nuancée et positive.

Les notions d'enclave et de ghetto ethniques

Les enclaves représentent des secteurs urbains à forte concentration ethnique, où les communautés ethniques sont majoritaires, c'est-à-dire qu'elles représentent plus de la

moitié de la population totale du secteur. Il est à noter que Johnston *et al.* (2002a, 2003) distinguent plusieurs niveaux d'enclavement :

- Les ***enclaves ethniques pluralistes*** où les communautés ethniques sont majoritaires (elles représentent entre 50 % et 70 % de la population totale du quartier).
- Les ***enclaves ethniques mixtes*** où les communautés ethniques sont très majoritaires (elles représentent plus de 70 % de la population totale du quartier), mais où aucune communauté n'est dominante.
- Les ***enclaves ethniques polarisées*** où les communautés ethniques sont très majoritaires et dominées par une communauté ethnique qui représente plus des deux tiers de la population ethnique (les communautés ethniques représentent plus de 70 % de la population totale du quartier et une communauté représente plus de 66,6 % de l'ensemble de la population ethnique du quartier).

Les *ghettos* représentent quant à eux la forme de concentration ethnique la plus extrême qui soit. De façon opérationnelle, ce sont des enclaves ethniques polarisées auxquelles on ajoute le critère suivant : 30 % de la population totale (de la métropole) de cette communauté ethnique dominante doit résider dans ces enclaves.

Synthèse des résultats

Les analyses réalisées à partir de données extraites de cinq recensements de Statistique Canada (1981, 1986, 1991, 1996 et 2001) pour les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver, ont permis d'avancer plusieurs constats relativement à la répartition de l'immigration et des minorités visibles à Montréal.

Une présence des immigrants et des minorités visibles moins marquée à Montréal qu'à Toronto et Vancouver

En 2001, la métropole montréalaise compte 612 890 immigrants, soit 18,4 % de la population totale et 458 335 personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible, soit 13,6 %. La présence des immigrants est ainsi moins marquée à Montréal (18,4 %) qu'à Toronto (43,7 %) et Vancouver (37,5 %). Il en va de même pour les minorités visibles, 15,9 % à Montréal contre 36,8 % et 36,9 % respectivement à Toronto et à Vancouver.

Une stabilité des niveaux de ségrégation des immigrants depuis une vingtaine d'années

Les indices de ségrégation des immigrants calculés pour les cinq années de recensement sont restés fort stables entre 1981 et 2001. Ceci démontre qu'il n'y a donc pas eu une augmentation de la ségrégation résidentielle des immigrants – et ainsi des concentrations d'immigrants – à Montréal durant les deux dernières décennies.

Des immigrants plus exposés à la société d'accueil à Montréal qu'à Toronto et Vancouver

Les immigrants sont moins isolés à Montréal qu'à Toronto et Vancouver : en 2001, pour un immigrant de Montréal, en moyenne 31 % de la population résidant dans son secteur de recensement est aussi immigrante contre respectivement 50 % et 42,5 % à Toronto et Vancouver. En d'autres termes, en moyenne sept personnes sur dix résidant dans le secteur de recensement d'un immigrant ne sont pas immigrantes. Au plan résidentiel, les immigrants sont ainsi plus exposés aux membres de la société d'accueil à Montréal qu'à Toronto et Vancouver.

Une présence plus marquée des immigrants et des minorités visibles sur l'île de Montréal

La population immigrante et celle des minorités visibles ne se distribuent pas de façon homogène sur le territoire de la métropole montréalaise : elles se concentrent surtout sur l'île de Montréal, et secondairement dans certains secteurs de la ville de Laval et de la Proche-Rive-Sud.

Absence de ghetto à Montréal

Il n'existe pas de ghetto ethnique à Montréal, d'ailleurs pas plus qu'à Toronto et Vancouver, soit des espaces caractérisés par une concentration extrême de minorités visibles. En outre, les enclaves ethniques sont une forme de concentration relativement rare à Montréal, alors qu'elles sont davantage présentes à Toronto et Vancouver.

Conclusion

Ces cinq constats nous amènent ainsi à conclure que la réalité de l'immigration à Montréal ne doit pas se poser en termes de ghettoïsation. Une très forte majorité des immigrants et des membres des minorités visibles partagent leur espace résidentiel avec des natifs et avec des populations qui n'appartiennent pas aux minorités visibles. On observe quelques enclaves ethniques, mais elles forment nettement l'exception.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	V
LISTE DES TABLEAUX	X
LISTE DES FIGURES.....	X
PARTIE 1 RETOUR SUR LES NOTIONS DE SÉGRÉGATION ET DE GHETTO	
ETHNIQUES	1
1.1 Ségrégation ethnique : quelques définitions.....	1
1.2 À propos de certaines idées préconçues concernant la ségrégation et la mixité sociale	3
1.3 Deux conceptions des quartiers ethniques.....	5
1.4 Une situation extrême de la ségrégation résidentielle : le ghetto ethnique	10
PARTIE 2 LES MESURES DE LA SÉGRÉGATION ETHNIQUE	
2.1 Décrire la répartition de groupes ethniques : le recours aux indices de ségrégation résidentielle	13
2.1.1 Définition des cinq dimensions de la ségrégation ethnique et retour sur la notion d'hyperségrégation	13
2.1.2 Les indices de ségrégation retenus pour l'étude	17
2.2 Repérer les concentrations d'immigrants au sein d'une métropole : le recours au quotient de localisation	19
2.3 Repérer les enclaves et les ghettos ethniques au sein d'une métropole : la classification de Johnston <i>et al.</i> (2002a; 2003).....	19
PARTIE 3 LA DISTRIBUTION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES À MONTRÉAL : ANALYSE COMPARATIVE AVEC TORONTO ET VANCOUVER	
3.1 La population immigrante et les minorités visibles à Montréal, Toronto et Vancouver : quelques repères	23
3.2 Évaluation de la ségrégation résidentielle à Montréal, Toronto et Vancouver	27
3.2.1 Évolution de la ségrégation résidentielle des immigrants entre 1981 et 2001 ..	27
3.2.2 La ségrégation résidentielle des minorités visibles en 2001.....	28
3.3 Les concentrations d'immigrants et de minorités visibles à Montréal.....	31
3.3.1 Concentration des immigrants en 2001	33
3.3.2 Concentration des minorités visibles en 2001	33
3.4 Des enclaves et des ghettos de minorités visibles à Montréal?	44
3.5 Conclusion	51
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	53

Liste des tableaux

Tableau 1 Définition des cinq dimensions de la ségrégation	14
Tableau 2 Les indices de ségrégation retenus selon les cinq dimensions	17
Tableau 3 Évolution de la population immigrante dans les trois plus grandes régions métropolitaines canadiennes entre 1981 et 2001	24
Tableau 4 La population immigrante et les populations déclarant appartenir aux minorités visibles dans les trois plus grandes régions métropolitaines canadiennes en 2001	25
Tableau 5 Les effectifs d'immigrants selon plusieurs caractéristiques, région métropolitaine de Montréal, 2001	26
Tableau 6 Application de la classification des quartiers ethniques de Johnston <i>et al.</i> (2002, 2003) aux secteurs de recensement des trois plus grandes métropoles canadiennes en 2001	44
Tableau 7 Répartition des immigrants et des minorités visibles dans les différents types de secteurs de recensement classifiés selon la méthode de Johnston <i>et al.</i> , métropoles de Montréal, Toronto et Vancouver en 2001	47

Liste des figures

Figure 1. Les cinq dimensions de la ségrégation résidentielle	15
Figure 2. Évolution des indices de ségrégation des immigrants entre 1981 et 2001, régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver	29
Figure 3. Indices de ségrégation des minorités visibles, région métropolitaine de Montréal, 2001	30
Figure 4. Découpage géographique retenu pour la cartographie des quotients de localisation	32
Figure 5. Concentration des immigrants dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	35
Figure 6. Concentration des minorités visibles dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	36
Figure 7. Concentration de la minorité visible noire dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	37
Figure 8. Concentration de la minorité visible arabe dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	38
Figure 9. Concentration de la minorité visible sud-asiatique dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	39
Figure 10. Concentration de la minorité visible latino-américaine dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	40
Figure 11. Concentration de la minorité visible chinoise dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	41
Figure 12. Concentration de la minorité visible asiatique du Sud-Est dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	42
Figure 13. Concentration de la minorité visible philippine dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	43
Figure 14. Les différents types de secteurs en fonction de la présence des minorités visibles dans la métropole et l'île de Montréal en 2001	46
Figure 15. Répartition de la population immigrante et des minorités visibles dans les différents types de secteurs de concentration de minorités visibles dans les trois plus grandes métropoles canadiennes en 2001	49
Figure 16. Répartition de la population des minorités visibles de Montréal dans les différents secteurs de concentration de minorités visibles, 2001	50

PARTIE 1

RETOUR SUR LES NOTIONS DE SÉGRÉGATION ET DE GHETTO ETHNIQUES

Les notions de ségrégation résidentielle et de ghetto méritent d'être discutées. La première notion, celle de ségrégation, recouvre plusieurs significations. Certains y réfèrent pour parler d'un processus, d'autres pour décrire un état. Certains la conçoivent comme un phénomène négatif empêchant l'intégration, d'autres voient au contraire certaines vertus à la concentration dans l'espace des groupes minoritaires. La seconde notion, celle de ghetto, souvent utilisée à mauvais escient, demande à être discutée afin d'en préciser les contours et d'éviter un usage abusif du terme. Ce chapitre propose précisément de clarifier ces différentes notions et de discuter des différentes conceptions, tantôt positives, tantôt négatives entourant la notion de quartier ethnique.

1.1 Ségrégation ethnique : quelques définitions

Définir la notion de ségrégation résidentielle est d'autant plus difficile que les définitions varient selon les auteurs et les disciplines qui l'abordent. Ce terme est employé pour qualifier des réalités urbaines extrêmement diverses allant de la simple surreprésentation d'un groupe de population dans un secteur, aux ghettos noirs fortement défavorisés des villes étatsuniennes tels ceux de Baltimore, Chicago ou Détroit. En outre, cette notion au « contenu sémantique extensif » selon Brun (1994: 23), est tantôt évoquée avec une certaine neutralité, tantôt évoquée comme un problème social à enrayer.

Brun (1994) souligne les nombreux qualificatifs généralement rattachés à la notion de ségrégation qui la rendent ainsi quelque peu complexe, voire imprécise. Suivant la ou les caractéristiques partagées par le groupe de population, on parle de ségrégation sociale, ethnique, raciale, par âge, etc. Nous nous attarderons ici uniquement à la **ségrégation résidentielle ethnique**.

Les définitions de ségrégation résidentielle ethnique font référence tantôt à une situation ou un état, tantôt à un processus. Ce court extrait de Roncayolo reflète cette dualité.

D'un côté, la ségrégation est identifiée avec la mise à l'écart; elle exprime, dans les formes spatiales plus ou moins rigides, une discrimination plus générale, plus profonde à la fois rigoureuse et parfois institutionnalisée. Le ghetto ethnique résumerait le mieux cette situation. [...] À l'autre pôle, on définit la ségrégation par la simple

inégalité dans la répartition [...], inégalité qui aboutit à une qualification plus ou moins claire, plus ou moins lisible dans les paysages urbains [...] (Roncayolo, 1994: 14).

La première définition, de nature sociologique, présente le phénomène de ségrégation comme un **processus** de mise à distance de certaines catégories sociales par des acteurs sociaux, individuels ou institutionnels. La ségrégation est ici conceptualisée comme le résultat de l'action des membres d'un groupe pour exclure les membres d'autres groupes de leur espace, sur la base d'une différence sociale (race, ethnie, couches sociales, etc.). Cette définition fait donc référence à un processus conduit par des acteurs sociaux qui développent des stratégies dans le but conscient de s'isoler d'autres catégories sociales (Preteceille, 1997), de les empêcher de s'installer dans ce qu'ils considèrent comme leur territoire (une municipalité, un quartier, une portion de quartier). Pour ce faire, les habitants et notamment les propriétaires développeront des pratiques discriminatoires dans le domaine du logement, en refusant par exemple de louer ou de vendre leur propriété à des ménages appartenant à certaines catégories sociales. À l'inverse, et cela est moins fréquemment évoqué, la ségrégation (il serait dans doute plus juste d'écrire la concentration dans ce cas-ci) peut résulter de la volonté des membres d'un même groupe de se regrouper dans un même territoire, nous sommes ainsi en présence d'un processus d'agrégation volontaire, de concentration voulue. Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène.

La seconde définition de ségrégation résidentielle, de nature géographique, fait référence à un **état**, à une situation, soit celle d'une inégale répartition ou distribution d'un groupe ethnique à travers un ensemble d'unités spatiales (quartiers, arrondissements, secteurs de recensement, par exemple) d'une ville ou d'une métropole données. Concrètement, elle se manifeste par la concentration dans certains quartiers de la ville d'un groupe ethnique dans des proportions qui dépassent largement celle qui est observée au niveau de l'ensemble urbain. Prenons l'exemple d'un groupe ethnique qui représente 20 % de la population : ce groupe a une distribution parfaite et n'est donc pas résidentiellement ségrégué, s'il représente 20 % de la population de chaque zone de la ville. À l'inverse, le groupe est résidentiellement ségrégué, si, dans certaines zones (quartiers, secteurs de recensement), il représente bien plus que 20 % de la population : on parle alors de concentration ethnique. Notre étude s'inscrit dans ce type d'analyse, nous nous intéresserons donc à la ségrégation en tant qu'état.

1.2 À propos de certaines idées préconçues concernant la ségrégation et la mixité sociale

Au terme « ségrégation résidentielle » est souvent opposé celui de « mixité sociale ». Par mixité sociale, on fait référence à l'hétérogénéité sociale des espaces résidentiels. Elle signifie le contraire de la ségrégation ou de l'homogénéité sociale. Au travers de cette opposition, la ségrégation sociale ou ethnique est vue négativement, comme une anomalie, comme si une société égalitaire se traduisait sur le plan résidentiel par un mélange parfait des groupes sociaux à travers tous les quartiers composant la ville (Grafmeyer, 1994: 87). Cette vision prône les vertus de la mixité sociale – du brassage social – qui est vue comme un facteur d'intégration, voire de promotion sociale des populations ethniques ou défavorisées. La ségrégation résidentielle est souvent perçue comme son contraire, soit un frein à une intégration pleine à la société d'accueil.

There is, in the literature, a direct equation of spatial and social patterning. Segregated groups are unassimilated; spatially dispersed groups, that have the same distribution as majority population, are assimilated (Peach, 1996: 380).

In the main, the authors suggest that segregation and concentration curtail the opportunities for people to participate in the civil society. This restriction comes from a lack of contact with relevant individuals and institutions (Van Kempen et Şule Özüeken, 1998: 1632).

Dans le discours social commun, la mixité, dans le cas qui nous intéresse ici la mixité ethnique, est souvent perçue comme bénéfique. Elle faciliterait l'interaction entre les nouveaux arrivants et les membres de la société d'accueil. Ce brassage « interculturel » favoriserait l'apprentissage de la langue officielle et l'intégration des nouveaux immigrants.

En réaction à cette conception, Lascacade (1978) évoque le mythe du brassage social. Il écrit :

La ségrégation sociale s'exprimant le plus souvent par une certaine distance spatiale des catégories ségréguées, une localisation différente de leur habitat, leur isolement de la vie urbaine et des services collectifs, on en déduit mécaniquement que la distance sociale s'évanouira dès lors qu'il n'y aura plus de distance spatiale entre les différents groupes sociaux. Nous sommes donc en présence du mythe du « brassage social » (Lacascade, 1978: 10).

Une forte dispersion des immigrants ou des minorités visibles, soit la mixité sociale, n'est pas toujours garante de l'absence de difficultés. Par exemple, en situation de cohabitation de ménages issus de l'immigration et du groupe majoritaire, à l'échelle du voisinage immédiat du logement ou encore à celle du quartier, de nombreuses recherches notamment en France et au Québec (Dansereau et Séguin, 1993) ont signalé les difficultés de cohabitation de populations socialement contrastées (aux plans de la couche sociale mais aussi du groupe ethnique, etc.) dans les grands ensembles. Aussi la dispersion tous azimuts des ménages immigrés n'est pas nécessairement, aux yeux de ces chercheurs, la clé de leur insertion. Les travaux sur la cohabitation interethnique dans l'habitat social de Dansereau et Séguin (1993) et les incidents à caractère raciste dans certains quartiers montréalais sans tradition d'accueil des populations immigrantes, incitent à la prudence quand il s'agit de prôner les vertus d'une mixité ethnique forcée ou recherchée à tout prix.

La vision de la ségrégation comme processus de relégation oblitère le fait que la ségrégation n'est pas toujours subie, mais parfois voulue ou, en d'autres termes, elle n'est pas toujours le produit d'une relégation ou d'une discrimination. Les mesures de concentration utilisées par les chercheurs ne permettent malheureusement pas de distinguer les processus de ségrégation non voulue des **processus d'agrégation volontaire**. La possibilité de choisir sa localisation résidentielle, le désir partagé de vivre dans un même espace des personnes ayant des caractéristiques communes (sociales, ethniques, culturelles, religieuses, position dans le cycle de vie, relatives au style de vie, etc.) seraient les critères prédominants différenciant l'agrégation de la ségrégation (Barbichon, 1996; Brun, 1994).

[...] La séparation par agrégation spatiale n'est pas nécessairement une « ségrégation sociale » active, au sens d'un jeu d'opérations délibérées visant à créer ou à entretenir une disparité des positions sociales et des biens, ou à empêcher les rapports d'une culture à une autre. En d'autres termes, une séparation, un regroupement de faits dans l'espace, n'est pas nécessairement le produit d'une action d'exclusion – unilatérale ou réciproque – : des constats de ce qu'on nomme rapidement « ségrégation spatiale » peuvent être des constats d'agglomération homogène (Barbichon, 1996: 161).

Sur la mesure de la ségrégation, il est important de signaler que les relations sociales sont loin d'être confinées à l'espace résidentiel, mais se développent également « à travers l'emploi, les pratiques de chalandise, les réseaux de relations diverses (familiales, amicales, syndicales...) » (Bertrand, 1998: 186). D'où l'idée de certains

chercheurs tels Izhak et Yoav (1999) de proposer de nouveaux indices de ségrégation sociospatiaux intégrant « tous les espaces dans lesquels les individus accomplissent leur vie quotidienne : foyer, groupes de foyers voisins, voisinage et ville dans le contexte spatial et amis, travail et activités de loisirs dans le contexte social ». Avec un tel indice, malheureusement fort difficile à mesurer faute de données¹ pour de grands effectifs de population, les auteurs mesurent ainsi « la tendance des agents à s'exposer à des membres d'autres groupes ».

1.3 Deux conceptions des quartiers ethniques

De nombreux auteurs se sont attachés à montrer les connotations positives et négatives, les avantages et les désavantages de la ségrégation résidentielle. Les aspects négatifs sont généralement bien connus.

Dans les recherches sur les quartiers ethniques, deux conceptions coexistent. La première, à laquelle de nombreux auteurs se sont attachés, s'intéresse aux quartiers et aux enclaves ethniques en tant qu'**espaces de relégation**, c'est-à-dire des espaces dégradés et souvent déficients au plan des services et équipements sociaux (écoles, équipements de loisirs, organisations communautaires) où sont en quelque sorte confinés les immigrants pauvres, faute de moyens financiers pour accéder à des milieux résidentiels mieux intégrés et de meilleure qualité (Jacquier, 1990). De cette manière, les inégalités liées aux différences de revenu se trouvent exacerbées par les inégalités dans l'accès aux services et équipements collectifs et communautaires.

Une seconde conception voit dans les quartiers ethniques des lieux propices au déploiement des spécificités culturelles de chaque groupe. Dans ces quartiers, on trouve des commerces qui vendent des produits du pays d'origine et qui ont aussi une fonction de lieux de rencontre, de sociabilité (Boumaza, 1987). Dans ces espaces, il serait aussi possible de maintenir certains aspects des modes de vie traditionnels du groupe. De plus, le quartier ethnique offrirait un espace symbolique plus libre où les immigrants n'auraient pas à pratiquer l'autosurveillance constante de leurs façons de faire et d'être. Le regroupement au sein d'un même quartier favoriserait l'entraide (Pétonnet, 1982; Smith *et al.*, 1991). Enfin, les enclaves ethniques constitueraient souvent des filières d'emploi et d'entrepreneuriat (Johnston *et al.*, 2002a; Olson et Kobayashi, 1993). Ainsi, les quartiers ethniques apparaissent comme des espaces qui peuvent correspondre à des choix stratégiques que font les immigrants à la fois pour des questions identitaires, mais aussi économiques.

¹ Il est calculé pour chaque individu dont on doit connaître toute une série d'indicateurs comportementaux subjectifs et objectifs.

Dans sa conception positive, le quartier ethnique est souvent présenté comme un espace qui peut jouer un rôle primordial dans le processus d'accueil et d'insertion dans les années suivant l'arrivée dans le nouveau pays en agissant comme milieu résidentiel de transition, permettant au nouvel arrivant de « faire le pont » entre sa culture d'origine et celle de la société d'accueil (Simon, 1993).

À Montréal, McNicoll (1993: 277-281) qualifie de « confort culturel » cette volonté qu'ont les membres d'un groupe ethnique de se regrouper formant ainsi des espaces homogènes. Quant à Barchichon (1996), il considère le système d'entraide envers les membres de la communauté récemment immigrés comme promoteur de la mise en place d'une zone, d'un quartier ethnique.

[...] Une concentration locale des migrants est mécaniquement provoquée par le processus de leur entraide à l'accueil. Le migrant quittant une habitation est amené à la céder à un membre de son groupe d'origine, et il est souvent enclin à capter les logements vacants de son voisinage pour y installer des compatriotes. La minorité solidaire et organisée s'agglomère automatiquement, tendant à l'homogénéité, au sein d'une majorité hétérogène dont les mouvements locaux gardent la forme d'échanges aléatoires (Barbichon, 1996: 163).

Dans la même veine, Dansereau et Séguin (1995) rappellent que la ségrégation n'induit pas forcément une non-intégration sur le plan économique des communautés ethnoculturelles.

La ségrégation résidentielle peut s'accompagner d'une intégration réussie sur le plan économique : cela a été souligné à maintes reprises à propos de la communauté juive (McNicoll, 1993), grecque (Brédimas-Assimopoulos, 1975) ou italienne (entre autres) de Montréal (Dansereau et Séguin, 1995: 7).

En outre, l'agrégation ethnique favoriserait la cohésion du groupe, le maintien des valeurs culturelles et de l'identité ethnique, mais permettrait aussi un renforcement du réseau social. Selon Van Kempen et Şule Özüeken (1998), elle favorise le dynamisme économique de la communauté qui se manifeste par de nombreux commerces employant soit des membres de la famille, soit des membres de la communauté récemment arrivés.

Sometimes, those networks give ethnic enterprises a competitive edge over other businesses. For instance, networks allow ethnic entrepreneurs to find loyal and flexible employees quickly within their own group (Wilson et Portes, 1981), or even within their families (Sanders et Nee, 1996). In this manner, newly arrived immigrants can gain the experience and knowledge they would eventually need to start their own business in the future (Bailey et Waldinger, 1991) (Van Kempen et Şule Özüken, 1998: 1635-1636).

Cete vision du quartier ethnique comme espace **d'adaptation et d'intégration vient à l'encontre de la conception, qui a eu cours longtemps auprès** des pouvoirs publics notamment, de l'existence de quartiers ou d'enclaves ethniques comme indicateur de la non-intégration, voire comme un obstacle à l'intégration. Depuis quelques années toutefois, l'idée voulant que la concentration nuise systématiquement au processus d'intégration est remise en question, laissant place à des interprétations plus nuancées. L'intégration suppose-t-elle que soit brisée la logique communautaire? En brisant cette logique ne risque-t-on pas d'isoler les individus et de précipiter leur désocialisation? Ou bien faut-il au contraire considérer que l'insertion libre et voulue dans des réseaux locaux est précisément une condition d'intégration? Selon Herberg (1989), il y aurait eu un changement dans les fonctions des organisations ethniques. La concentration résidentielle qui avait pour fonction de protéger le groupe des influences extérieures et de l'aider à développer des institutions traditionnelles comme l'église serait maintenant utilisée pour convaincre les paliers de gouvernements de soutenir le développement d'organisations et d'institutions ethniques dont les fonctions et les services seraient orientés vers un support à une plus grande intégration des membres du groupe dans la ville et dans ses institutions majoritaires.

Il importe de rappeler ici que les quartiers ethniques contiennent des institutions et des réseaux dont l'efficacité et la portée s'étendent, dans le temps, bien au-delà de la phase de transition où l'immigrant redéfinit ses rapports au pays d'origine et au pays d'accueil. Le quartier ethnique agirait, selon le terme de Jean Rémy (1990), comme un quartier fondateur, c'est-à-dire comme un lieu d'articulation de deux univers, où l'immigrant revient périodiquement (lieu de ressourcement) et où se construit une réalité de l'entre-deux dont le rayonnement dépasse parfois les frontières de la ville. Les organisations communautaires qui ont souvent pignon sur rue dans les quartiers ethniques permettent le maintien des liens ethniques dans un espace beaucoup plus large. La communauté territorialisée permet donc en même temps l'existence d'une communauté ethnique plus largement émancipée du lien de proximité.

Cette vision du quartier ethnique permettant le déploiement d'un système d'entraide au sein de la communauté, qui facilite l'insertion économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants, ne doit pas masquer certaines difficultés liées à la concentration ou à la vie au sein de quartiers ethniques. Quand la pauvreté de certains ménages les empêche de quitter le quartier ethnique, peut-on parler de lieu d'intégration ou au contraire, de lieu d'exclusion? Il importe ici de distinguer les phénomènes de captivité des phénomènes d'agrégation volontaire. McNicoll (1993) nous rappelle que les communautés les plus concentrées dans l'espace montréalais sont les communautés juives alors que celles-ci ont connu une intégration économique réussie. L'exemple du quartier « S » de Brossard, un quartier de banlieue récente assez cossue qui regroupe notamment des ménages d'origines chinoise et sud-asiatique dont bon nombre sont arrivés depuis moins de dix ans au Canada, constitue un autre exemple de quartier ethnique qui n'a rien d'un quartier de relégation caractérisé par un habitat dégradé et une relative captivité des ménages (Germain *et al.*, 1995). Par ailleurs, certains quartiers ethniques qui peuvent être considérés comme des espaces de relégation au sens où ce sont des quartiers d'habitat dégradé où les loyers sont bon marché et qui concentrent une population immigrante pauvre, peuvent être aussi des milieux où existe une vie communautaire ethnique florissante permettant la mise en place de stratégies collectives et individuelles d'entraide (Blanc, 1986, 1992; Germain *et al.*, 1995; Pétonnet, 1982). La réalité des quartiers ethniques à Montréal est donc assez complexe et seules des études fines permettraient d'en saisir les multiples facettes.

Boumaza (1987) signale qu'il faut éviter de développer une vision unifiée du groupe et du quartier ethnique qui nivellerait les différences internes au groupe ou au quartier et tendrait à ignorer les conflits qui traversent chaque groupe ethnique ou les tensions au sein d'un même quartier. Par exemple, dans leur étude sur les nouveaux immigrants (dont des réfugiés) à Los Angeles, Smith *et al.* (1991) évoquent le danger, lorsque les réseaux deviennent le canal de l'insertion économique, qu'ils donnent lieu à des formes d'exploitation économique. Si la capacité de travailler dans sa langue maternelle et selon des modes qui sont davantage en continuité par rapport au pays d'origine est une chose positive, cet avantage peut créer une dépendance et engendrer des abus (salaires très faibles, mauvaises conditions de travail qui échappent aux normes de la société d'accueil). Dans une étude sur cinq groupes d'immigrants arrivés récemment dans des quartiers que les auteurs qualifient d'enclaves économiques à San Francisco et Sacramento, Smith *et al.* (1991) ont signalé l'existence de nombreux ateliers chinois et vietnamiens de confection de vêtements à Sacramento où les conditions de travail sont loin de respecter les normes en vigueur (salaires inférieurs au salaire minimum, très longues journées de travail, un seul jour de congé par semaine...).

Un trop grand repli sur le groupe qui peut être encouragé par le fait de vivre dans un quartier ethnique, peut conduire à un isolement par rapport à l'ensemble de la société. Un manque de contacts en dehors du groupe peut limiter l'accès à des informations essentielles telles celles portant sur la disponibilité d'emplois (Johnston *et al.*, 2002a; Rose et Séguin, 2007). Le fait de résider dans un quartier de forte concentration peut aussi mener à un désavantage pour les jeunes fréquentant l'école du quartier dans l'acquisition d'une très bonne maîtrise de la langue utilisée dans le marché de l'emploi et de certaines attitudes fortement valorisées par la société d'accueil, ce qui pourrait leur nuire au moment de leur insertion sur le marché du travail (Galster *et al.*, 1999; Johnston *et al.*, 2002a).

Enfin, il est important de s'intéresser à l'aspect dynamique de l'intégration. Peach (1997: 380) propose un « modèle trigénérationnel » d'assimilation progressive des minorités ethniques. Selon lui, « la première génération se compose d'un groupe minoritaire, nouvellement arrivé, qui s'installe dans les zones de concentration très denses du centre-ville et qui ne s'assimile pas ». Tandis que la seconde génération « est un peu plus mobile et se disperse légèrement; elle s'assimile en partie. Enfin, la troisième génération migre vers les banlieues et s'assimile complètement ». Toujours selon Peach (1997) « le mouvement centrifuge des Irlandais et des Polonais à Chicago illustre cette dynamique couvrant trois générations ». Si le modèle décrit par Peach connaît des variantes comme l'installation directe en banlieue de nouveaux immigrants, l'idée d'une évolution dans le temps de la localisation des immigrants et de leurs enfants est intéressante. Le quartier de concentration se révélerait ainsi comme un espace dont les ménages immigrants ne seraient pas captifs. D'ailleurs, Pétonnet (1982) montre, dans une étude sur la région parisienne, que si l'aide communautaire ethnique est très importante au début de l'installation, elle se révèle moins utile par la suite et à la longue, elle peut être vue comme source de contraintes. La mobilité permettrait, dans une seconde étape, de détendre les liens communautaires sans qu'il y ait nécessairement rupture.

Il importe donc de regarder les quartiers ethniques comme des espaces de transition. Un quartier ethnique peut perdurer mais les ménages qui le composent peuvent se modifier au fil du temps. De nouveaux venus viennent remplacer les ménages immigrants arrivés depuis plus longtemps qui quittent le refuge du quartier ethnique pour se disperser ensuite dans l'espace métropolitain.

1.4 Une situation extrême de la ségrégation résidentielle : le ghetto ethnique

Dans certains articles ayant pour objet l'analyse du concept de ségrégation résidentielle², surtout ceux faisant référence à des situations très marquées de ségrégation, le thème de la mise à l'écart, au sens étymologique de la notion, est récurrent et suppose dans le processus de ségrégation, un groupe dominant et un groupe exclu. Les membres du groupe défavorisé seraient ainsi mis à l'écart, relégués par le groupe dominant et ne pourraient du fait de leur position économique ou de l'appartenance ethnique, élire domicile où bon leur semble. Cette absence de choix de localisation résidentielle les obligerait à se rabattre sur les logements insalubres du parc locatif privé ou, au mieux, sur les logements sociaux. Cette vision du processus de ségrégation résidentielle découle de l'image négative du ghetto afro-américain des villes étatsuniennes que Peach qualifie « d'exemple criant de ségrégation imposée et négative » (1997: 233). On ne saurait qu'adhérer aux propos de Peach, le ghetto est sans aucun doute la manifestation ultime, la plus néfaste du processus de ségrégation résidentielle. Il convient cependant d'identifier les critères qui définissent un ghetto. Burnley (1999: 1296) en distingue trois : une forte concentration du groupe minoritaire dans une zone donnée de la ville; une homogénéité ethnique; et une population fortement défavorisée. Murphy (1974: 183) avance également l'idée de la relative captivité des populations défavorisées qui, faute de moyens, ne peuvent quitter le ghetto. Notons cependant que cette notion de ghetto reste une spécificité étatsunienne et qu'elle doit être utilisée avec une grande prudence quand il s'agit des métropoles européennes et canadiennes (Brun, 1994; Goldberg et Mercer, 1986; Ley et Smith, 1997; Vieillard-Baron, 1995).

Van Amersfoort (1980) applies a stricter definition: a ghetto is an « institutionalized » residential area in which all the inhabitants belong to a single ethnically, racially or religiously defined group and all the members of this group live in this area (they do not live in others areas³). « Institutionalized » means that the inhabitants did not choose their dwelling or residential area themselves: they were to some degree coerced by society (Van Kempen et Şule Özüeken, 1998: 1634).

² Voir les remarquables travaux de Brun (1994), Brun et Chauviré (1983), Dansereau (1992), Grafmeyer (1994a), Lacascade (1978), Peach (1996, 1997), Vant (1983), etc.

³ Situation extrême qui n'existe bien évidemment pas de nos jours et qui renvoie à son origine historique : « le terme ghetto, apparu à Venise en 1516 et dérivé de l'italien *giudeica* ou *gietto*, désigne à son origine historique, dans les sociétés de l'Europe médiévale, un regroupement forcé des Juifs dans certains quartiers par lequel l'Église entendait protéger les chrétiens de la contamination dont ces derniers étaient supposément porteurs (*ad scandala evitanda*) » (Wacquant, 1992 : 20).

Wacquant (1992), Wacquant et Gendrot (1991) dénoncent l'emploi inconsidéré du terme ghetto par les médias⁴ et les politiques. Avant toute chose, il rappelle que le ghetto noir étatsunien est « né dans les premières décennies du siècle sous la poussée des grandes migrations des Noirs des états du Sud, descendants des esclaves affranchis », mais aussi « sous la pression implacable de l'hostilité blanche, sanctionnée sinon activée par l'État ». Se forme ainsi une véritable ville noire dans la ville, avec ses institutions spécifiques : églises, commerces, lieux de distraction. Wacquant dégage cinq spécificités du ghetto afro-américain qui ne peuvent en aucun cas s'appliquer aux quartiers montréalais : une forte dégradation de l'espace, une taille souvent comparable à une ville de province, une population mono-ethnique, une forte criminalité et un abandon de l'État.

En effet, le ghetto des métropoles étatsuniennes est une « vaste zone de désolation urbaine » avec des espaces fortement dégradés, des logements dont la plupart sont insalubres ou au bord de l'effondrement et où presque tous les commerces ont fermé. Concernant la taille, Wacquant cite l'exemple du ghetto de Chicago où vivent près de 300 000 personnes. Sur le plan de la composition ethnique, aucune comparaison avec les quartiers ethniques montréalais ou d'autres métropoles canadiennes n'est là encore permise : la population du ghetto à Chicago est noire à 95 %.

En outre, la criminalité atteint des niveaux extrêmement élevés⁵ : trafic de drogues, homicides volontaires et violence dans les écoles publiques sont le lot quotidien des habitants du ghetto. Autre différence majeure, durant les années 1980, l'État américain sous l'administration Reagan s'est fortement désengagé du secteur du logement social, mais aussi des secteurs de la santé et de l'éducation publique. Toujours selon Wacquant, dans les ghettos afro-américains, l'enseignement public « est en état de crise budgétaire vu que ses finances sont alimentées par les taxes locales à l'habitation ». La situation sanitaire n'est guère plus réjouissante avec des taux de mortalité infantile dépassant les trente pour mille et un manque « d'infirmiers, de vaccins aussi élémentaires que ceux pour la polio ou le tétanos ».

En bref, 850 homicides volontaires (principalement par armes de poing) à Chicago pour la seule année 1990, dont la grande majorité touche des jeunes hommes noirs; 19 600 revolvers saisis par la police (qui reconnaît en outre que c'est là « une goutte d'eau » dans l'océan des armes de poing qui circulent dans la ville), des taux de crimes

⁴ Voici quelques titres d'articles de journaux et revues : *l'Express* (« Casseurs : la dérive des ghettos », 22 novembre 1990), *Le Point* (« Logement : casser l'engrenage des ghettos », 16 avril 1990). »

⁵ Pour une description de la vie quotidienne dans le ghetto et de sa haute insécurité, on peut se référer à l'article de Wacquant (1997) sur le quartier de North Lawndale à Chicago.

graves qui frappent jusqu'à 1 % de la population dans certains quartiers, où 5 % de la jeunesse passe devant un tribunal en l'espace d'une année (Wacquant, 1992: 23).

Le terme de ghetto est donc lourd de sens et de ce fait, il doit être utilisé avec prudence. Avoir recours au même terme pour désigner, d'une part, les dynamiques que nous venons tout juste d'évoquer et, d'autre part, la simple surreprésentation, même si elle est sensible, de certains groupes ethniques au sein de l'espace, conduit à gommer la gravité de certaines situations ou, au contraire, à utiliser un langage inutilement alarmiste pour décrire des situations qui, nous l'avons démontré plus haut, peuvent être positives.

PARTIE 2

LES MESURES DE LA SÉGRÉGATION ETHNIQUE

Le thème de la répartition et de la concentration des groupes ethniques à travers l'espace métropolitain n'est pas nouveau, tel en témoignent les travaux de l'École de Chicago durant les années 1920. Les mesures sont d'ailleurs fort nombreuses pour décrire comment un groupe ethnique se distribue à travers une métropole. Cette seconde partie se veut ainsi une synthèse de ces différentes mesures regroupées en trois catégories : 1) les indices de ségrégation résidentielle qui permettent de décrire la répartition de groupes ethniques; 2) les quotients de localisation qui permettent de repérer les concentrations d'un groupe d'immigrants donné à travers la métropole; 3) et finalement, la méthodologie de Poulsen *et al.* (2002a; 2003) permettant d'identifier les enclaves et ghettos ethniques dans une métropole donnée.

2.1 Décrire la répartition de groupes ethniques : le recours aux indices de ségrégation résidentielle

2.1.1 DÉFINITION DES CINQ DIMENSIONS DE LA SÉGRÉGATION ETHNIQUE ET RETOUR SUR LA NOTION D'HYPERSÉGRÉGATION

Les indices de ségrégation sont aujourd'hui bien connus et largement utilisés dans le champ des études urbaines (voir notamment Apparicio et Séguin, 2002; Flippen, 2001; Johnston *et al.*, 2001; Ray, 1999; Ross *et al.*, 2004; Townshend et Walker, 2002). À cela rien d'étonnant puisqu'ils permettent : 1) de qualifier et de confronter la répartition dans l'espace métropolitain de groupes de population différenciés sur la base de leur origine ethnique, de leur pays ou de leur région de naissance, de leur langue maternelle, de leur appartenance à une minorité visible, etc.; 2) de comparer les situations entre différentes métropoles ou 3) de réaliser des analyses diachroniques (Apparicio, 2000).

Par exemple, le recours à ces indices permet : 1) de comparer la répartition spatiale des immigrants et des minorités visibles à travers la métropole montréalaise par rapport à l'ensemble de la population; 2) de vérifier si les immigrants et les minorités visibles sont ou non plus inégalement répartis à Montréal qu'à Toronto et Vancouver; et 3) de vérifier si, entre 1981 et 2001, Montréal comme Toronto et Vancouver ont connu une augmentation de l'inégale répartition des immigrants, aboutissant ainsi, à de fortes concentrations des immigrants dans certains de leurs quartiers.

Dans une remarquable synthèse de la littérature sur les indices de ségrégation résidentielle, Massey et Denton (1988) regroupent les formes, les manifestations spatiales de la ségrégation en cinq dimensions bien distinctes qui sont définies au

tableau 1 et illustrées à la figure 1 : *l'égalité, l'exposition, la concentration, l'agrégation spatiale et la centralisation.*

Tableau 1
Définition des cinq dimensions de la ségrégation

Dimension	Définition
Égalité	Cette dimension renvoie à la distribution d'un ou de plusieurs groupes de population à travers les unités spatiales de l'aire métropolitaine (les secteurs de recensement par exemple). Les indices d'égalité mesurent la surreprésentation ou la sous-représentation d'un groupe dans les unités spatiales d'une région métropolitaine : plus un groupe de population est inégalement réparti à travers ces unités spatiales, plus il est ségrégué
Exposition	L'exposition est le degré de contact potentiel entre les membres du même groupe (unigroupe) ou entre les membres de deux groupes (intergroupe) à l'intérieur des unités spatiales (Massey et Denton, 1989). Elle mesure la probabilité qu'un membre d'un groupe rencontre un membre de son groupe (l'isolement) ou un membre d'un autre groupe (l'interaction) dans son unité spatiale
Concentration	Cette dimension réfère à l'espace physique occupé par un groupe, en termes de superficie. Plus un groupe occupe une faible partie du territoire de l'aire métropolitaine, plus il est concentré. Selon Massey et Denton (1988), les minorités ségréguées occupent généralement une faible part de l'espace urbain
Agrégation spatiale	Plus un groupe occupe des unités spatiales contiguës, formant ainsi une enclave dans la ville, plus il est regroupé et donc ségrégué du point de vue de cette dimension
Centralisation	Les indices de centralisation mesurent la distance du groupe par rapport au centre de la région métropolitaine, défini habituellement comme le centre des affaires. Plus un groupe est localisé près du centre-ville, plus il est centralisé et ainsi ségrégué selon cette dimension

L'égalité renvoie à la distribution d'un ou de plusieurs groupes de population à travers les unités spatiales de l'aire métropolitaine (les secteurs de recensement, par exemple). Les indices d'égalité mesurent la surreprésentation ou la sous-représentation d'un groupe dans les unités spatiales d'une région métropolitaine : plus un groupe de population est inégalement réparti à travers ces unités spatiales, plus il est ségrégué. À la figure 1, la situation (a) traduit une distribution homogène du groupe à travers les unités spatiales de la ville qui sera mise en évidence par des valeurs d'indices d'égalité unigroupes nuls. À titre d'exemple, un groupe qui représente 25 % de la population d'une région métropolitaine a une distribution homogène s'il représente aussi 25 % de la population de chaque unité spatiale qui compose cette métropole. À l'inverse, (b) renvoie à une distribution ségrégative : les membres du groupe X résident seulement dans quatre unités spatiales de l'aire métropolitaine. Bien que les formes spatiales générées soient totalement différentes, cet état « ségrégatif » se retrouve également dans les situations (c) à (j) : les membres du groupe X sont aussi présents dans uniquement quatre unités spatiales; autrement dit, les valeurs des indices d'égalité seront les mêmes. Ceci démontre que la seule utilisation des mesures d'égalité, certes pertinente, demeure toutefois insuffisante pour décrire les répartitions de groupes de population à travers l'espace métropolitain dans toute leur complexité.

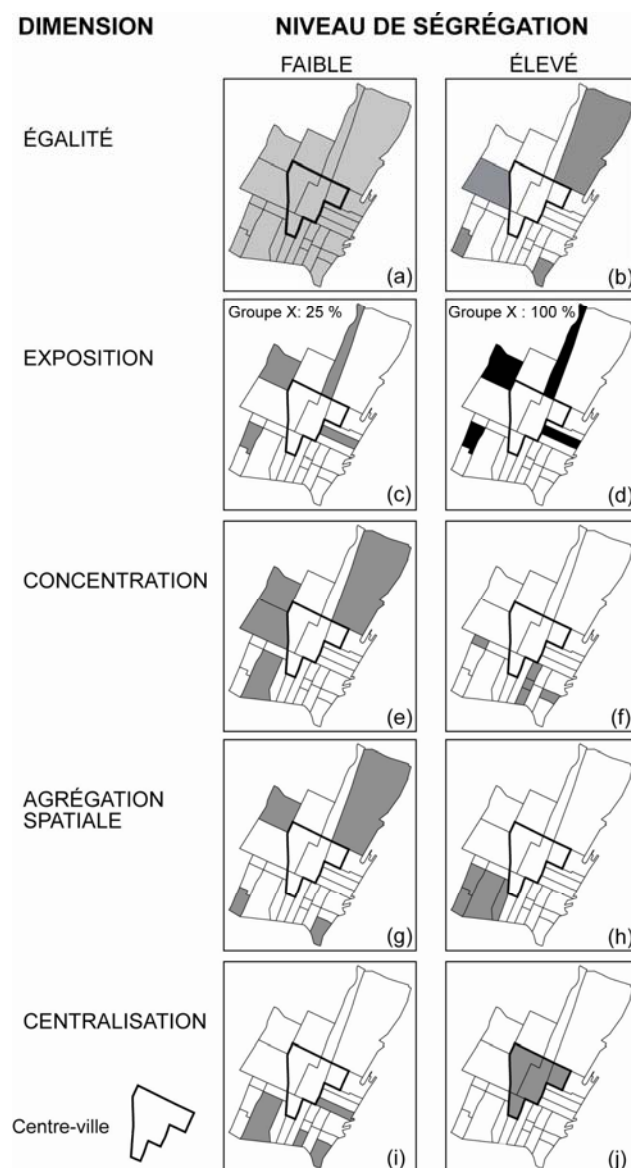


Figure 1. Les cinq dimensions de la ségrégation résidentielle

L'exposition est le degré de contact potentiel entre les membres du même groupe (unigroupe) ou entre les membres de deux groupes (intergroupe) à l'intérieur des unités spatiales (Massey et Denton, 1989). Elle mesure la probabilité qu'un membre d'un groupe rencontre un membre de son groupe (l'isolement) ou un membre d'un autre groupe (l'interaction) dans son unité spatiale. Un examen de la figure 1 révèle une situation extrême où les membres du groupe X sont totalement isolés en (d) : ils ne partagent aucune unité spatiale avec les membres d'autres groupes (ils représentent 100 % de la population de chacune des quatre unités spatiales où ils résident); tandis qu'ils partagent les unités spatiales avec les membres d'autres groupes en (c) puisqu'ils

représentent 25 % de la population totale de chacune des quatre unités spatiales où ils résident.

La concentration réfère à l'espace physique occupé par un groupe (en termes de superficie). Plus un groupe occupe une faible partie du territoire de l'aire métropolitaine, plus il est concentré. Selon Massey et Denton (1988), les minorités ségréguées occupent généralement une faible part de l'espace urbain. Bien que les situations d'égalité soient identiques, la concentration est minimale en (e) et maximale en (f).

D'autres indices mesurent l'**agrégation spatiale**. Plus un groupe occupe des unités spatiales contiguës, formant ainsi une enclave dans la ville, plus il est regroupé et donc ségrégué du point de vue de cette dimension. À la figure 1, les situations d'égalité sont identiques en (g) et en (h), par contre, l'agrégation spatiale est minimale en (g) et maximale en (h).

Enfin, les indices de **centralisation** mesurent la distance du groupe par rapport au centre de la région métropolitaine, défini habituellement comme le centre des affaires. Plus un groupe est localisé près du centre-ville, plus il est centralisé et ainsi ségrégué selon cette dimension. À la figure 1, le groupe est totalement centralisé en (j), contrairement à la situation (i). Dans de nombreuses villes étatsuniennes, la communauté afro-américaine, et aussi les membres défavorisés des minorités ethniques, résident majoritairement dans les logements insalubres du parc immobilier ancien des quartiers centraux. Par contre, la centralisation des groupes minoritaires est une réalité peu observée dans de nombreuses villes européennes et, mais dans une moindre mesure, dans certaines villes canadiennes, où les quartiers du centre ont connu, ces dernières décennies, un mouvement de gentrification ou, encore, où de nombreux quartiers centraux n'ont pas connu de processus de *filtering down* (Goldberg et Mercer, 1986), c'est-à-dire un appauvrissement de leur population (Apparicio et Séguin, 2002).

On devine l'objectif tacite de l'utilisation de ces dimensions dans la littérature étatsunienne : repérer si, dans telle ou telle métropole, la minorité afro-américaine est confinée ou non dans un ghetto (Apparicio, 2000). En effet, qu'est-ce qu'un ghetto afro-américain si ce n'est : 1) un espace regroupant la majeure partie de la communauté afro-américaine de l'aire métropolitaine (inégale répartition); 2) une zone homogène composée très majoritairement d'Afro-Américains (fort isolement); 3) une zone représentant une faible partie du territoire métropolitain où la densité de population est l'une des plus fortes de l'aire métropolitaine (forte concentration); 4) une enclave, une zone formée de secteurs de recensement contigus (forte agrégation); et 5) une zone généralement localisée dans les quartiers centraux (forte centralisation). Les travaux de

Massey et Denton vont dans ce sens. Dans une étude sur la répartition des Noirs et des Hispaniques dans 60 régions métropolitaines américaines, ces sociologues avancent l'idée d'une **hyperségrégation** des Afro-Américains qui sont fortement ségrégués selon les cinq dimensions à Baltimore, Chicago, Détroit, Milwaukee et Philadelphie (Massey et Denton, 1989).

2.1.2 LES INDICES DE SÉGRÉGATION RETENUS POUR L'ÉTUDE

Il existe une quarantaine d'indices de ségrégation appartenant à l'une des cinq dimensions. Bien entendu, ces indices sont fortement corrélés entre eux (Massey et Denton, 1988; Massey *et al.*, 1996). Par conséquent et afin d'en simplifier l'analyse, nous avons retenu un indice par dimension pour décrire la répartition des immigrants et des minorités visibles dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver (tableau 2).

Tableau 2
Les indices de ségrégation retenus selon les cinq dimensions

Dimension				
Égalité	Indice de ségrégation	Duncan & Duncan (1955a, 1955b)	IS	[0,1]
Exposition	Indice d'isolement	Bell (1954)	xPx	[0,1]
Concentration	Indice Delta	Duncan <i>et al.</i> (1961)	DEL	[0,1]
Agrégation spatiale	Indice d'isolement (non linéaire)	Morgan (1983)	DPxx	[0,1]
Centralisation	Indice de centralisation absolue	Massey et Denton (1988)	ACE	[-1,1]

L'indice de ségrégation (1) de Duncan et Duncan (1955a, 1955b) mesure la distribution d'un groupe et varie de 0 à 1, valeurs qui correspondent respectivement à une distribution parfaitement égale dans les unités spatiales et à une distribution ségrégative maximale. La valeur de l'indice exprime la part du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une distribution parfaite (Massey et Denton, 1988).

$$IS = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{t_i - x_i}{T - X} \right| \text{ avec} \quad (1)$$

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i .

X = Population du groupe X dans la métropole.

t_i = Population totale dans l'unité spatiale i .

T = Population totale dans la métropole.

p_i = Proportion du groupe dans l'unité spatiale i soit x_i/t_i .

P = Proportion du groupe dans la métropole soit X/T .

n = Nombre d'unités spatiales dans la métropole.

L'indice d'isolement (2) mesure la probabilité qu'un membre d'un groupe partage la même unité spatiale avec un membre de son propre groupe (Bell, 1954; White, 1986). Il varie de 0 à 1; la valeur maximale signifie que le groupe est totalement isolé dans les unités spatiales de l'espace urbain.

$${}_xP_x = \sum_{i=1}^n [x_i / X] [x_i / t_i] \text{ avec} \quad (2)$$

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i .

X = Population du groupe X dans la métropole.

t_i = Population totale dans l'unité spatiale i .

T = Population totale dans la métropole.

n = Nombre d'unités spatiales dans la métropole.

L'indice Delta de Duncan *et al.* (1961) (3) varie aussi de 0 à 1 et est interprété comme la proportion du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une densité uniforme à travers toutes les unités spatiales.

$$DEL = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{A_i}{A} \right| \text{ avec} \quad (3)$$

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i .

X = Population du groupe X dans la métropole.

A_i = Aire de l'unité spatiale i .

A = Aire de la métropole.

n = Nombre d'unités spatiales dans la métropole.

L'indice d'isolement non linéaire (4) exprime la probabilité qu'un membre d'un groupe rencontre un membre de son groupe à travers la ville. Cette probabilité est pondérée en fonction de la distance séparant les unités spatiales qui composent la métropole : plus la distance entre les paires d'unités spatiales est élevée, plus la pondération sera faible (Morgan, 1983).

$$DP_{xx} = \sum_{i=1}^n x_i / X \sum_{j=1}^n k_{ij} x_j / t_j \text{ avec } k_{ij} = t_j e^{-d_{ij}} / \sum_{l=1}^n t_l e^{-d_{il}} \text{ avec} \quad (4)$$

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i .

X = Population du groupe X dans la métropole.

t_i = Population totale dans l'unité spatiale i .

t_j = Population totale dans l'unité spatiale j .

d_{ij} = Distance entre les centroïdes des unités spatiales i et j .

L'indice de centralisation absolue (5) mesure la part du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une densité uniforme du groupe autour du centre-ville (Duncan et Duncan, 1955b). Il est négatif lorsque les membres du groupe ont tendance à résider loin du centre-ville et positif quand les membres ont tendance à habiter près du centre-ville. Une valeur de 0 signifie que le groupe est parfaitement distribué à travers la ville.

$$ACE = \left(\sum_{i=1}^n X_i S_i \right) - \left(\sum_{i=1}^n X_i S_{i-1} \right) \text{ avec} \quad (5)$$

n = Nombre d'unités spatiales dans la métropole; les unités spatiales sont triées par ordre croissant selon la distance les séparant du centre-ville.

X_i = Proportion cumulée du groupe X dans l'unité spatiale i (rapport entre les populations du groupe X dans i et dans la ville, cumulé de 1 vers i).

A_i = Proportion cumulée de l'aire de l'unité spatiale i (rapport entre l'aire de l'unité spatiale i et l'aire de la métropole, cumulé de 1 vers i).

À partir de ces indices, on pourra ainsi décrire les niveaux de ségrégation observés à Montréal tout en les comparant à ceux de Vancouver et de Toronto. On pourra alors démontrer que les immigrants et les minorités visibles montréalais, comme ceux de Toronto et de Vancouver, ne connaissent pas une situation d'hyperségrégation comme c'est le cas pour la communauté afro-américaine dans certaines métropoles étatsuniennes (par exemple, Baltimore, Chicago, Détroit, Milwaukee et Philadelphie).

2.2 Repérer les concentrations d'immigrants au sein d'une métropole : le recours au quotient de localisation

Les indices de ségrégation sont des mesures globales qui renvoient une valeur pour l'ensemble de la métropole à l'étude, décrivant ainsi « l'état ségrégatif global » des immigrants et des minorités visibles. Ils ne permettent donc pas de répondre à des questionnements du type : où sont concentrés les immigrants ou les membres de telle minorité visible dans la métropole montréalaise? Pour répondre à ce type de questionnement, on cartographie habituellement le quotient de localisation (QL) (6) qui représente le rapport entre la proportion d'un groupe de population (les immigrants, par exemple) dans l'ensemble de la population d'une unité spatiale (un secteur de recensement ou un quartier, par exemple) et la proportion de ce même groupe dans l'ensemble de la métropole. Si QL est supérieur à 1, la part du groupe dans l'unité spatiale est supérieure à celle de la métropole; autrement dit, il y a une concentration, une surreprésentation de ce groupe dans ce secteur de la métropole. Si QL est inférieur à 1, la part du groupe dans l'unité spatiale est inférieure à celle de la métropole; en d'autres termes, ce groupe est sous-représenté dans ce secteur de la métropole.

$$QL = (x_i / t_i) / (X / T) \text{ avec} \quad (6)$$

x_i = Population du groupe X dans l'unité spatiale i .

X = Population du groupe X dans la métropole.

t_i = Population totale dans l'unité spatiale i .

T = Population totale dans la métropole.

À partir du quotient de localisation, on pourra ainsi repérer les concentrations d'immigrants et des minorités visibles à travers l'espace métropolitain montréalais.

2.3 Repérer les enclaves et les ghettos ethniques au sein d'une métropole : la classification de Johnston *et al.* (2002a; 2003)

Pour repérer les enclaves et les ghettos ethniques au sein des métropoles, Johnston *et al.* (2002a; 2003) ont développé une approche méthodologique largement admise

aujourd'hui et testée pour de nombreuses métropoles tant au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie qu'au Canada (Johnston *et al.*, 2002b, 2007; Poulsen *et al.*, 2000; Poulsen et Johnston, 2000; Walks et Bourne, 2006). Ils proposent en fait une typologie des quartiers ethniques en six classes :

- Les ***quartiers avec une faible concentration⁶ ethnique*** où les communautés ethniques représentent moins de 20 % de la population totale du quartier.
- Les ***quartiers avec une relative concentration ethnique*** où les communautés ethniques représentent entre 20 % et 50 % de la population totale du quartier.
- Les ***enclaves ethniques pluralistes*** où les communautés ethniques sont majoritaires (elles représentent entre 50 % et 70 % de la population totale du quartier).
- Les ***enclaves ethniques mixtes*** où les communautés ethniques sont très majoritaires (elles représentent plus de 70 % de la population totale du quartier), mais où aucune communauté n'est dominante.
- Les ***enclaves ethniques polarisées*** où les communautés ethniques sont très majoritaires et dominées par une communauté ethnique qui représente plus des deux tiers de la population ethnique (les communautés ethniques représentent plus de 70 % de la population totale du quartier et une communauté représente plus de 66,6 % de l'ensemble de la population ethnique du quartier).
- Les ***ghettos ethniques*** répondent aux mêmes critères que les enclaves ethniques polarisées auquel un critère supplémentaire est ajouté : 30 % et plus de la population totale de la minorité visible dominante de la région métropolitaine réside dans cette enclave polarisée.

⁶ Nous avons conservé les termes utilisés par les auteurs mais il nous semblerait plus juste d'écrire « quartiers avec une faible présence ethnique » car il n'y a pas, au sens strict, de concentration.

Les termes d'enclave ethnique utilisés dans la classification de Johnston *et al.* (2002a; 2003) sont synonymes de forte concentration ethnique. C'est donc dans son sens le moins spécifique que la notion d'enclave⁷ y est utilisée.

⁷ Pour certains auteurs, le terme d'enclave est utilisé pour désigner une concentration résidentielle ethnique assortie d'institutions et de commerces appartenant au même groupe ethnique, faisant de la zone ethnique une communauté complète et viable (Qadeer, 2003). Wilson et Portes (1980) vont plus loin en définissant d'abord l'enclave ethnique comme une communauté formée d'entrepreneurs ethniques qui ont des liens étroits d'échange. Pour ces auteurs, l'enclave ethnique réfère à un espace résidentiel et à des lieux de rencontre mais elle se définit d'abord par une communauté d'entrepreneurs et plus globalement par des liens économiques entre membres d'un même groupe ethnique. Dans ce texte, c'est dans son sens le moins spécifique, que nous utiliserons la notion d'enclave, soit celle de concentration ethnique.

PARTIE 3

LA DISTRIBUTION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES À MONTRÉAL : ANALYSE COMPARATIVE AVEC TORONTO ET VANCOUVER

L'analyse de la distribution des immigrants et des minorités visibles est réalisée en quatre étapes. Dans un premier temps, nous décrirons les effectifs en présence à Montréal en prenant soin de les comparer à ceux de Toronto et Vancouver. Puis, l'analyse des indices de ségrégation permettra, d'une part, de vérifier si Montréal a connu ou non une augmentation des niveaux de ségrégation de la population immigrante depuis deux décennies, et d'autre part, de comparer les niveaux de ségrégation des minorités visibles de Montréal *versus* ceux de Toronto et Vancouver en 2001. Troisièmement, nous identifierons les zones de la métropole montréalaise où se concentrent les immigrants en ayant recours à la cartographie du quotient de localisation. Finalement, l'application de la méthodologie de classification des quartiers de Poulsen *et al.* (2002a; 2003) au cas montréalais, permettra de vérifier l'existence de fortes concentrations ethniques, voire d'enclaves et de ghettos ethniques.

3.1 La population immigrante et les minorités visibles à Montréal, Toronto et Vancouver : quelques repères

Avant de décrire en détail, la répartition et la concentration des immigrants et des membres des minorités visibles à Montréal (voir les définitions dans l'encadré 1), il convient dans un premier temps de décrire les effectifs en présence à Montréal et de les comparer avec ceux de ses deux consœurs métropolitaines que sont Toronto et Vancouver.

En 2001, la métropole montréalaise compte 612 890 immigrants soit 18,4 % de la population totale. La présence des immigrants est ainsi moins marquée à Montréal qu'à Toronto (43,7 %) et Vancouver (37,5 %). En outre, la proportion de la population immigrante dans la population totale n'a augmenté que de 2,5 points en pourcentage entre 1981 et 2001 à Montréal (15,9 % *versus* 18,4 % en 2001), alors qu'elle a connu une croissance plus forte, respectivement 6,1 et 8,4 points de pourcentage à Toronto (37,6 % *versus* 43,7 %) et Vancouver (29,1 % *versus* 37,5 %).

Encadré 1. Définition des populations immigrantes et des minorités visibles selon Statistique Canada

Population immigrante

« Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. [...] Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement » (Dictionnaire du recensement de 2001, Statistique Canada).

Minorités visibles

« Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche font partie des minorités visibles » (Dictionnaire du recensement de 2001, Statistique Canada). Les minorités visibles identifiées par Statistique Canada sont les suivantes : Chinois, Asiatique du Sud, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidentale, Japonais, Coréen, Minorités visibles n.i.a., Minorités visibles multiples.

Il est à noter que cette variable est disponible uniquement depuis le recensement de 1996, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas calculé d'indices pour cette variable pour les recensements de 1981 à 2001 comme réalisé précédemment pour les immigrants.

Tableau 3
Évolution de la population immigrante dans les trois plus grandes régions métropolitaines canadiennes entre 1981 et 2001

		Montréal		Toronto		Vancouver	
Population		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
1981	Totale	2 828 349		2 998 947		1 268 183	
	Immigrante	449 080	15,9	1 126 815	37,6	369 380	29,1
1986	Totale	2 921 357		3 427 168		1 380 729	
	Immigrante	459 490	15,7	1 233 095	36,0	391 845	28,4
1991	Totale	3 127 242		3 893 046		1 602 502	
	Immigrante	520 535	16,7	1 468 625	37,7	476 530	29,7
1996	Totale	3 326 510		4 263 757		1 831 665	
	Immigrante	586 465	17,6	1 772 905	41,6	633 745	34,6
2001	Totale	3 426 350		4 647 955		1 967 475	
	Immigrante	621 890	18,4	2 032 960	43,7	738 550	37,5

Source : Statistique Canada.

La présence des minorités visibles⁸ est aussi beaucoup moins marquée à Montréal qu'à Toronto et Vancouver (respectivement 13,6 %, 36,8 % et 36,9 % de la population totale). Les membres des minorités visibles à Montréal se déclarent appartenir, dans l'ordre, à la minorité visible noire (4,1 % de la population totale), arabe (2,0 %), sud-asiatique (1,7 %), latino-américaine (1,6 %), chinoise (1,5 %), asiatique du Sud-Est (1,2 %) et philippine (0,5 %) et asiatique occidentale (0,3 %) (tableau 4).

⁸ Il est à noter qu'une personne se déclarant appartenant à une minorité visible n'est pas forcément un immigrant. Par exemple, une personne née au Canada, de parents haïtiens n'est pas immigrante mais elle pourra se déclarer membre d'une minorité visible.

Tableau 4
La population immigrante et les populations déclarant appartenir aux minorités visibles
dans les trois plus grandes régions métropolitaines canadiennes en 2001

	Montréal		Toronto		Vancouver	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Population totale	3 380 645	100,0	4 647 955	100,0	1 967 475	100,0
<i>Population immigrante</i>	621 890	18,4	2 032 960	43,7	738 550	37,5
Minorités visibles	458 335	13,6	1 712 535	36,8	725 660	36,9
Chinois	52 115	1,5	409 535	8,8	342 665	17,4
Sud-Asiatique	57 940	1,7	473 805	10,2	164 360	8,4
Noir	139 300	4,1	310 500	6,7	18 405	0,9
Philippin	17 890	0,5	133 680	2,9	57 025	2,9
Latino-Américain	53 160	1,6	75 910	1,6	18 715	1,0
Asiatique du Sud-Est	39 565	1,2	53 565	1,2	28 460	1,5
Arabe	67 830	2,0	42 835	0,9	5 905	0,3
Asiatique occidentale	11 585	0,3	52 980	1,1	21 430	1,1
Coréen	3 760	0,1	42 620	0,9	28 845	1,5
Japonais	2 295	0,1	17 415	0,4	24 025	1,2
Minorité visible, n.i.a.	6 780	0,2	66 450	1,4	3 320	0,2
Minorités visibles multiples	6 110	0,2	33 245	0,7	12 495	0,6

Source : Statistique Canada, recensement de 2001.

Quelles sont les caractéristiques des 621 890 immigrants résidant sur le territoire de la métropole montréalaise? Bien que l'immigration soit un phénomène ancien à Montréal, elle a accueilli ces dernières années de nombreux immigrants : 34,6 % d'entre eux (215 120) sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001, soit, à titre comparatif, deux fois plus que durant la décennie 1970 (17,1 %, 106 225) (tableau 5). Les immigrants installés dans la région métropolitaine de recensement (RMR) viennent surtout d'Europe du Sud (19,1 %), notamment d'Italie (10,8 %), de Grèce (3,5 %) et du Portugal (3,2 %); puis des Caraïbes et des Bermudes (10,6 %), principalement d'Haïti (7,3 %) et de la Jamaïque (0,9 %); d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient (10,1 %); d'Europe de l'Ouest (9 % dont 5,7 % de France); enfin, d'Afrique du Nord (8,3 %). Un immigrant sur quatre a l'une des deux langues officielles canadiennes comme langue maternelle : 15,6 % ont le français et 10 % l'anglais. Les autres langues maternelles dominantes sont l'italien (10,9 %), l'arabe (9,3 %), l'espagnol (7,8 %) et les langues créoles (5,1 %). Les origines ethniques auxquelles les immigrants de Montréal déclarent le plus souvent appartenir sont italienne (12,4 %), haïtienne (6,9 %), chinoise (6,6 %), française (5,4 %), grecque (4,2 %) et libanaise (4,1 %). De plus, près de la moitié des immigrants (48,7 %, 302 830) déclarent appartenir à une minorité visible. Les plus importantes, sur le plan des effectifs, sont les minorités noire (25,2 %), arabe (16,3 %), sud-asiatique (12,8 %), latino-américaine (12,8 %) et chinoise (12,6 %). La religion catholique romaine est la plus souvent déclarée (43,3 %), suivie des autres confessions chrétiennes non orthodoxes (12,8 %) et de la religion musulmane (11,2 %), tandis que 10 % des immigrants ne déclarent aucune religion.

Tableau 5
Les effectifs d'immigrants selon plusieurs caractéristiques, région métropolitaine de
Montréal, 2001

	Effectifs	%		Effectifs	%
Population totale	3 380 645	100,0	Population totale	3 380 645	100,00
Immigrants	621 890	18,40	Immigrants	621 885	18,40
Période d'immigration			Langue maternelle (réponses uniques)	596 685	100,00
Avant 1971	172 480	27,74	Français	93 305	15,64
1971-1980	106 225	17,08	Anglais	59 580	9,99
1981-1990	128 060	20,59	Langues non officielles	443 795	74,38
1991-2001	215 120	34,59	Italien	64 820	10,86
1991-1995	100 945	16,23	Arabe	55 625	9,32
1996-2001	114 175	18,36	Espagnol	46 670	7,82
Région de naissance			Langues créoles	30 675	5,14
Amérique du Nord	15 295	2,46	Chinois	24 895	4,17
Amérique centrale et du Sud	47 380	7,62	Grec	22 580	3,78
Caraïbes et Bermudes	65 940	10,60	Portugais	20 295	3,40
Europe de l'Ouest	55 765	8,97	Vietnamien	16 005	2,68
Europe du Nord	16 235	2,61	Polonais	11 930	2,00
Europe de l'Est	49 745	8,00	Allemand	9 985	1,67
Europe du Sud	118 790	19,10	Russe	9 880	1,66
Afrique du Nord	51 460	8,27	Origine ethnique (réponses uniques)	547 830	100,00
Reste de l'Afrique	22 045	3,54	Italien	68 000	12,41
Asie occidentale et centrale et M-O ¹	62 950	10,12	Haïtien	37 890	6,92
Asie de l'Est	32 855	5,28	Chinois	36 220	6,61
Chine et dépendances et Taïwan	29 660	4,77	Français	29 355	5,36
Asie du Sud-Est	47 120	7,58	Grec	22 905	4,18
Asie du Sud	35 140	5,65	Libanais	22 700	4,14
Pays de naissance			Indien de l'Inde	17 695	3,23
Italie	67 040	10,78	Philippin	12 065	2,20
Haïti	45 065	7,25	Polonais	11 015	2,01
France	35 490	5,71	Anglais	8 685	1,59
Liban	26 465	4,26	Allemand	7 110	1,30
Grèce	21 890	3,52	Russe	5 175	0,94
République populaire de Chine	21 700	3,49	Minorité visible (réponses uniques)	302 830	100,00
Viet Nam	21 250	3,42	Noir	76 215	25,17
Portugal	19 640	3,16	Sud-Asiatique	38 775	12,80
Maroc	18 800	3,02	Chinois	38 095	12,58
États-Unis	15 175	2,44	Asiatique du Sud-Est	28 215	9,32
Royaume-Uni	14 485	2,33	Asiatique occidental	9 320	3,08
Égypte	14 180	2,28	Philippin	12 750	4,21
Pologne	14 100	2,27	Arabe	49 495	16,34
Inde	13 995	2,25	Latino-Américain	38 745	12,79
Philippines	13 205	2,12	Religion		
Jamaïque	5 795	0,93	Catholique romaine	268 955	43,25
			Autres confessions chrétiennes	79 670	12,81
			Musulmane	69 835	11,23
			Chrétienne orthodoxe	48 645	7,82
			Juive	28 770	4,63
			Bouddhiste	27 610	4,44
			Hindoue	16 195	2,60
			Sikh	5 145	0,83
			Aucune religion	62 005	9,97

¹ M-O : Moyen Orient.

Source : Statistique Canada, recensement de 2001.

3.2 Évaluation de la ségrégation résidentielle à Montréal, Toronto et Vancouver

3.2.1 ÉVOLUTION DE LA SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE DES IMMIGRANTS ENTRE 1981 ET 2001

Que nous apprennent les valeurs des indices de ségrégation à la figure 2 sur Montréal? Concernant la **dimension de l'égalité**, en 2001, 41,1 % des immigrants « devraient changer de secteur de recensement de résidence⁹ (SR) » afin d'obtenir une distribution uniforme à travers l'ensemble des 628 SR¹⁰ de la région métropolitaine montréalaise (figure 1.a, indice de ségrégation). En 1981, ce pourcentage s'élevait à 39,2 %, ce qui traduit de nouveau une stabilité du phénomène. Ces pourcentages sont toutefois sensiblement moins élevés à Toronto et Vancouver : ils se situent entre 20 et 25 %. La tendance y est cependant à une légère croissance entre 1981 et 2001. Compte tenu du fait que Montréal compte beaucoup moins d'immigrants que Toronto et Vancouver, il est normal qu'ils soient plus inégalement répartis à travers les 628 SR qui composent la métropole, donc que l'indice de ségrégation y soit plus élevé.

Au plan de l'**exposition** (indice d'isolement, figure 2.b), les immigrants sont moins isolés à Montréal qu'à Toronto et Vancouver : en 2001, pour un immigrant de Montréal, en moyenne 31 % de la population résidant dans le secteur de recensement est aussi immigrante contre respectivement 50 % et 42,5 % à Toronto et Vancouver. En d'autres termes, en moyenne sept personnes sur dix résidant dans le secteur de recensement où vit un immigrant ne sont pas immigrantes. Au plan résidentiel, les immigrants sont ainsi plus exposés à la société d'accueil à Montréal qu'à Toronto et Vancouver.

Relativement à la **concentration**, les immigrants sont un peu plus concentrés à Montréal qu'à Toronto, alors que Vancouver se compare à Montréal (valeurs respectives de l'indice Delta de 0,72, 0,59 et 0,70 en 2001; figure 2.c). Ceci s'explique par le fait que les immigrants sont plus présents sur l'île de Montréal où la densité de population est plus forte qu'à Laval et dans les couronnes Nord et Sud.

Les immigrants montréalais sont moins **agregés spatialement** qu'à Toronto et Vancouver (valeurs respectives de l'indice DPxx de 0,25, 0,39 et 0,39 en 2001; figure 2.d). Par contre, ils sont un peu plus **centralisés** – ils ont tendance à résider plus proche du centre-ville – (valeurs respectives de l'indice ACE de 0,72, 0,65 et 0,60 en 2001; figure 2.d).

⁹ Voir la définition d'un secteur de recensement dans l'encadré 2 à la page 31.

¹⁰ Pour analyser les données des différents recensements, nous avons agrégé des SR adjacents afin de rendre toutes les unités géographiques de 1981 à 2001 comparables entre elles. Au final, les analyses longitudinales (1981-2001) sont réalisées ainsi sur 628 SR dont certains ont été agrégés.

Pour conclure l'analyse des indices, un constat majeur mérite d'être avancé relativement à l'évolution de la ségrégation résidentielle des immigrants à Montréal, Toronto et Vancouver entre 1981 et 2001 :

- Les valeurs des cinq indices retenus demeurent relativement stables entre 1981 et 2001 (figure 2). Ceci démontre qu'il n'y a pas eu une augmentation de la ségrégation résidentielle des immigrants à Montréal durant les deux dernières décennies, comme à Toronto et Vancouver d'ailleurs. Concrètement, cela signifie que les immigrants des trois métropoles ne sont pas plus inégalement répartis aujourd'hui qu'au début des années 1980. Autrement dit, ils ne se retrouvent donc pas plus concentrés dans certaines parties de leur métropole respective qu'avant.

3.2.2 LA SÉGRÉGATION RÉSIDENTIELLE DES MINORITÉS VISIBLES EN 2001

En 2001, les personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible sont un peu plus ségréguées que l'ensemble des immigrants à Montréal, Toronto et Vancouver : ils obtiennent en effet des valeurs d'indices d'égalité, de concentration et de centralisation un peu plus élevées que l'ensemble des immigrants. Cependant, les membres des minorités visibles sont moins isolés que les immigrants. Par exemple, à Montréal en 2001, l'indice d'isolement xPx est de 0,292 pour l'ensemble des minorités visibles contre 0,311 pour les immigrants. Concrètement, au plan résidentiel, les membres des minorités visibles sont très légèrement plus exposés à l'altérité que les immigrants : en moyenne, sept personnes sur dix qui résident dans leur SR n'ont pas déclaré appartenir à une minorité visible.

Parmi les minorités visibles présentes dans la région métropolitaine, les Noirs et les Latino-Américains sont les moins inégalement répartis et les moins concentrés. Par exemple, respectivement 46 % et 46,7 % des membres des minorités visibles noire et latino-américaine « devraient changer de secteur de recensement de résidence » afin d'obtenir une distribution uniforme à travers l'ensemble des 628 SR de la région métropolitaine (figure 2.a, indice de ségrégation).

Il est à noter aussi que les membres des différentes minorités visibles sont très peu isolés; les différents groupes affichent presque tous des valeurs d'indice xPx inférieures à 0,1, ce qui signifie que dans leur SR de résidence, moins d'une personne sur dix a déclaré appartenir à la même minorité visible (figure 2.b, indice d'isolement).

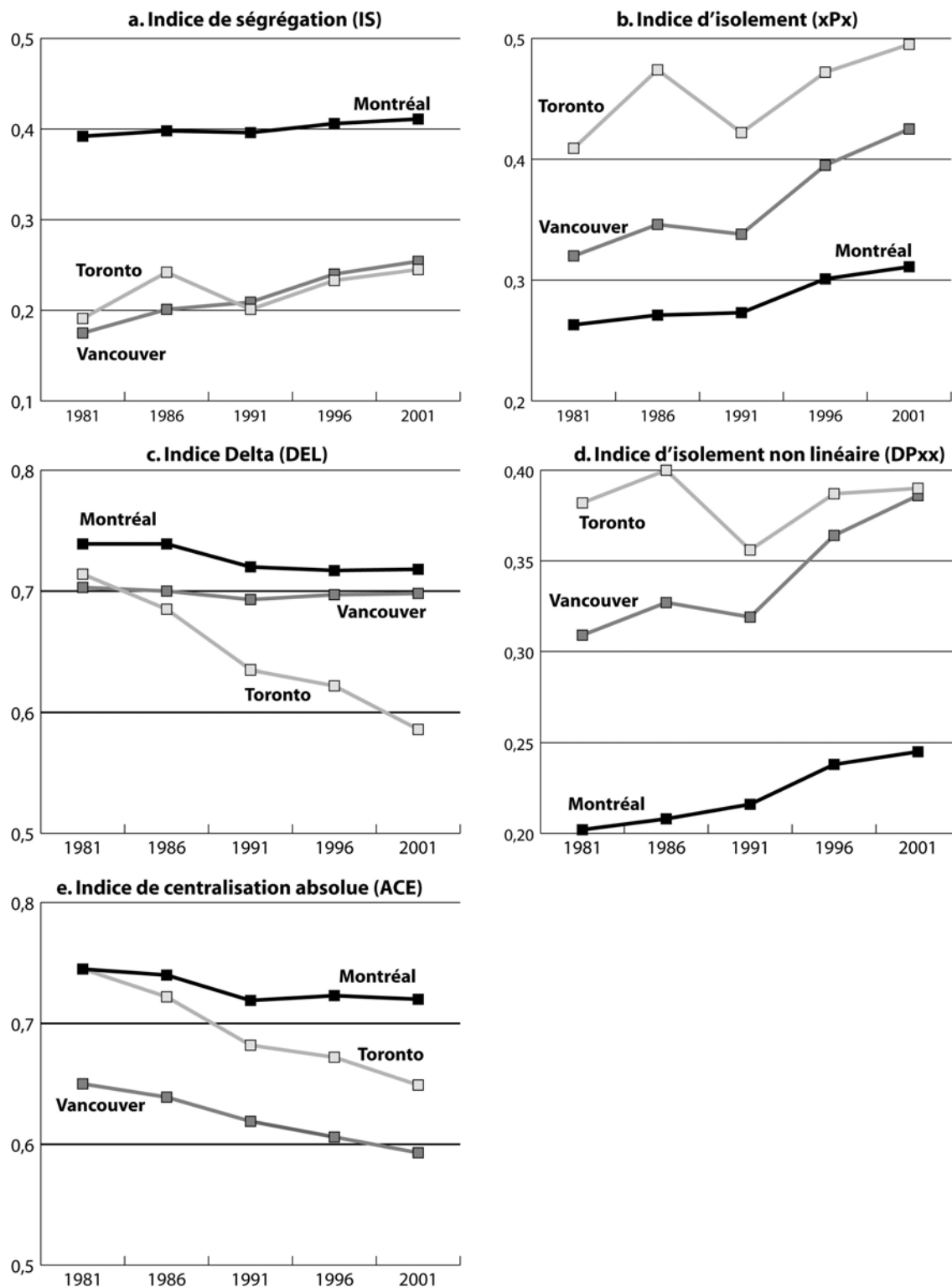


Figure 2. Évolution des indices de ségrégation des immigrants entre 1981 et 2001, régions métropolitaines de Montréal, Toronto et Vancouver

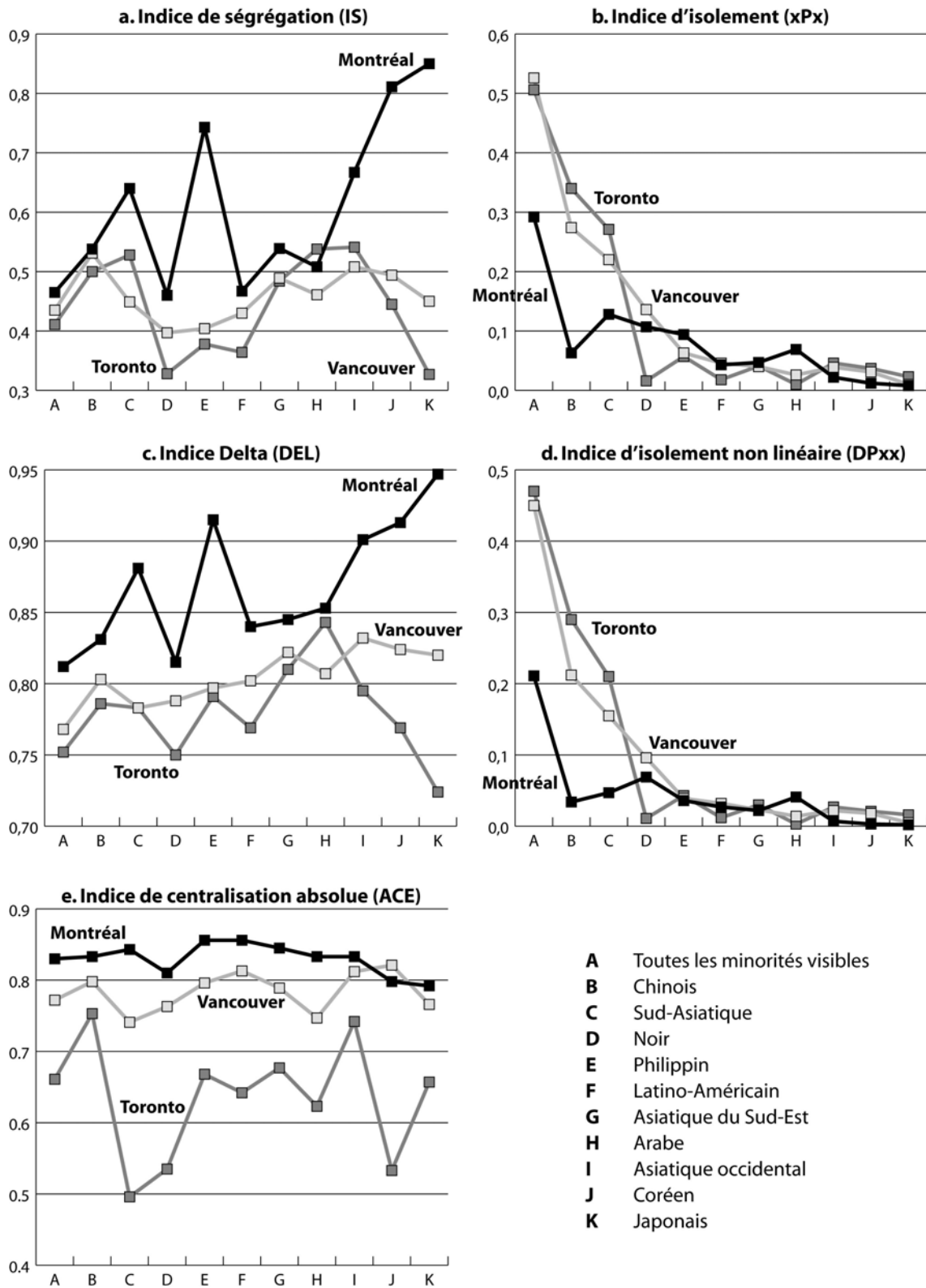


Figure 3. Indices de ségrégation des minorités visibles, région métropolitaine de Montréal, 2001

3.3 Les concentrations d'immigrants et de minorités visibles à Montréal

Pour repérer les concentrations d'immigrants au sein de la métropole montréalaise, nous avons cartographié le quotient de localisation au niveau des secteurs de recensement, soit des unités spatiales comprenant en moyenne 4000 habitants et des unités spatiales très largement utilisées pour analyser des phénomènes intramétropolitains (voir l'encadré ci-dessous et la figure 4).

Encadré 2. Définition d'un secteur de recensement selon Statistique Canada

« Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Les règles initiales de délimitation sont classées par ordre des priorités suivantes :

1. Les limites des secteurs de recensement (SR) doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. Cependant, en l'absence de traits physiques à proximité ou tout simplement en l'absence de ces traits, on peut utiliser comme limites de SR des prolongements de rues, des servitudes pour les services publics ou le transport, des limites de propriétés ou des limites municipales.
2. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être, de préférence, de 4 000 habitants. Dans le cas des SR se trouvant dans le secteur du centre des affaires, dans les grandes zones commerciales ou industrielles, ou encore dans les régions périphériques, le nombre d'habitants peut se situer en dehors de cet intervalle.
3. Les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie au moment de leur création.
4. Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible.
5. Les limites des SR doivent respecter les limites des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les limites provinciales. Cependant, les limites des SR ne doivent pas nécessairement respecter les limites des subdivisions de recensement (municipalités) » (Dictionnaire du recensement de 2001, Statistique Canada).

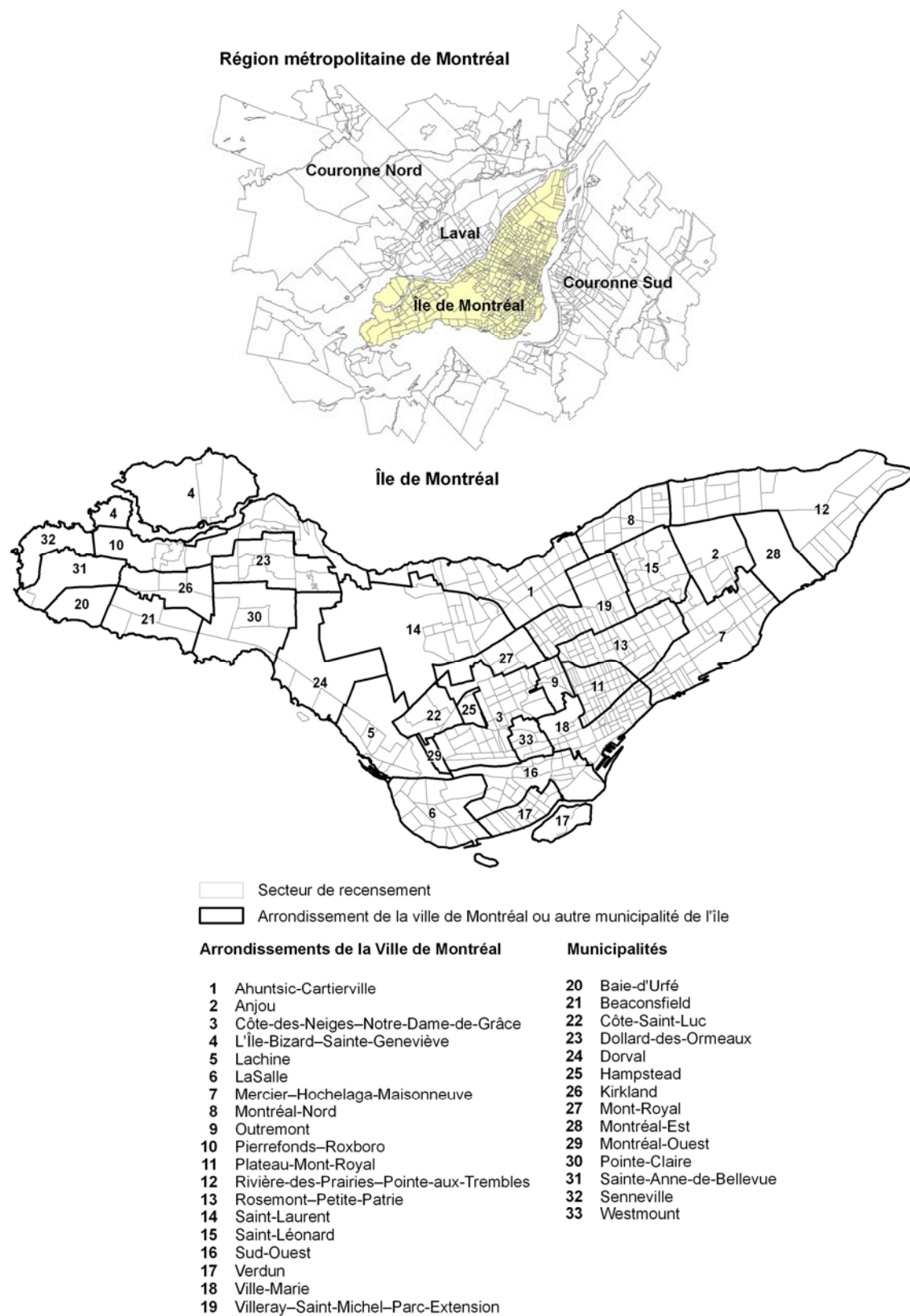


Figure 4. Découpage géographique retenu pour la cartographie des quotients de localisation

3.3.1 CONCENTRATION DES IMMIGRANTS EN 2001

À Montréal, la population immigrante ne se distribue pas de façon homogène sur le territoire de la région métropolitaine. Elle se concentre surtout sur l'île de Montréal, et secondairement dans certains secteurs de la ville de Laval et de la Proche-Rive-Sud (figure 5). Les plus fortes concentrations – 22 secteurs en rouge foncé avec des quotients de localisation supérieurs à 3 – sont situées dans le quartier de Parc-Extension, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de façon plus isolée dans Saint-Laurent, Cartierville, Côte-Saint-Luc et Ville-Marie. Dans ces 22 secteurs de recensement, le pourcentage d'immigrants dans la population totale est plus de trois fois supérieur à celui de la région métropolitaine (18,4 %); en d'autres termes, dans ces secteurs la population immigrante représente entre 55,2 % et 63,6 % de la population totale.

3.3.2 CONCENTRATION DES MINORITÉS VISIBLES EN 2001

Cet exercice de repérage de concentrations peut être également réalisé pour l'ensemble de la population ayant déclaré appartenir à une minorité visible ou encore pour une minorité visible spécifique – noire, arabe, sud-asiatique, etc. – (voir les figures 6 à 13).

Comme pour la population immigrante, les minorités visibles se concentrent avant tout sur l'île de Montréal et plus particulièrement dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Michel, Parc-Extension et Saint-Laurent (figure 6). Cependant, les plus fortes concentrations (supérieures à trois) révèlent différentes géographies selon les groupes :

- **Pour la minorité noire**, les plus fortes concentrations sont situées dans l'est de l'île, notamment dans Saint-Michel, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies et au centre de l'île de Montréal à LaSalle, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Petite-Bourgogne, Saint-Laurent et Cartierville (figure 7). On note aussi un secteur de concentration à Pierrefonds, dans l'ouest de l'île.
- **Pour la minorité visible arabe**, les secteurs à forte concentration sont localisés le long d'un axe nord-sud allant de l'Île-des-Sœurs à Ahuntsic, mais aussi le long d'un axe est-ouest de la partie méridionale de Saint-Léonard à Kirkland (figure 8). On relève aussi des fortes concentrations dans certains secteurs au sud-ouest de Laval.
- **Pour la minorité sud-asiatique**, les fortes concentrations sont situées dans deux pôles : au centre de l'île à LaSalle, Petite-Bourgogne, Côte-des-Neiges, Parc-

Extension, Ahuntsic, Saint-Laurent, Villeray; et dans les banlieues de l'ouest à Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Pierrefonds et Kirkland (figure 9).

- Quant à la **minorité latino-américaine**, elle est surtout fortement concentrée dans des secteurs au centre-est de l'île de Montréal, en particulier dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont-Petite-Patrie et Saint-Léonard (figure 10).
- Les fortes concentrations de la **minorité chinoise** sont relativement similaires à celles de la minorité sud-asiatique. On les retrouve bien entendu dans le quartier chinois dans l'arrondissement Ville-Marie, mais aussi dans Saint-Laurent, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Verdun et LaSalle et dans quelques secteurs de l'ouest de l'île, à Dorval, Pointe-Claire et Kirkland. Il est à noter que la minorité chinoise est également concentrée à Brossard sur la Rive-Sud (figure 11).
- Les fortes concentrations de la **minorité asiatique du Sud-Est** sont situées dans la Petite-Bourgogne, Côte-des-Neiges, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Petite-Patrie et Saint-Laurent. Hors de l'île de Montréal, on relève de fortes concentrations dans de rares secteurs de Laval, la proche Rive-Sud et la Rive-Nord, notamment dans la municipalité de Boisbriand (figure 12).
- Finalement, les plus fortes concentrations de la **minorité philippine** sont localisées dans deux noyaux sur l'île de Montréal : un premier noyau au centre dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Côte-Saint-Luc et Saint-Laurent; et un second, dans l'ouest de l'île, notamment à Dorval, Pierrefonds–Roxboro, Pointe-Claire et Kirkland.

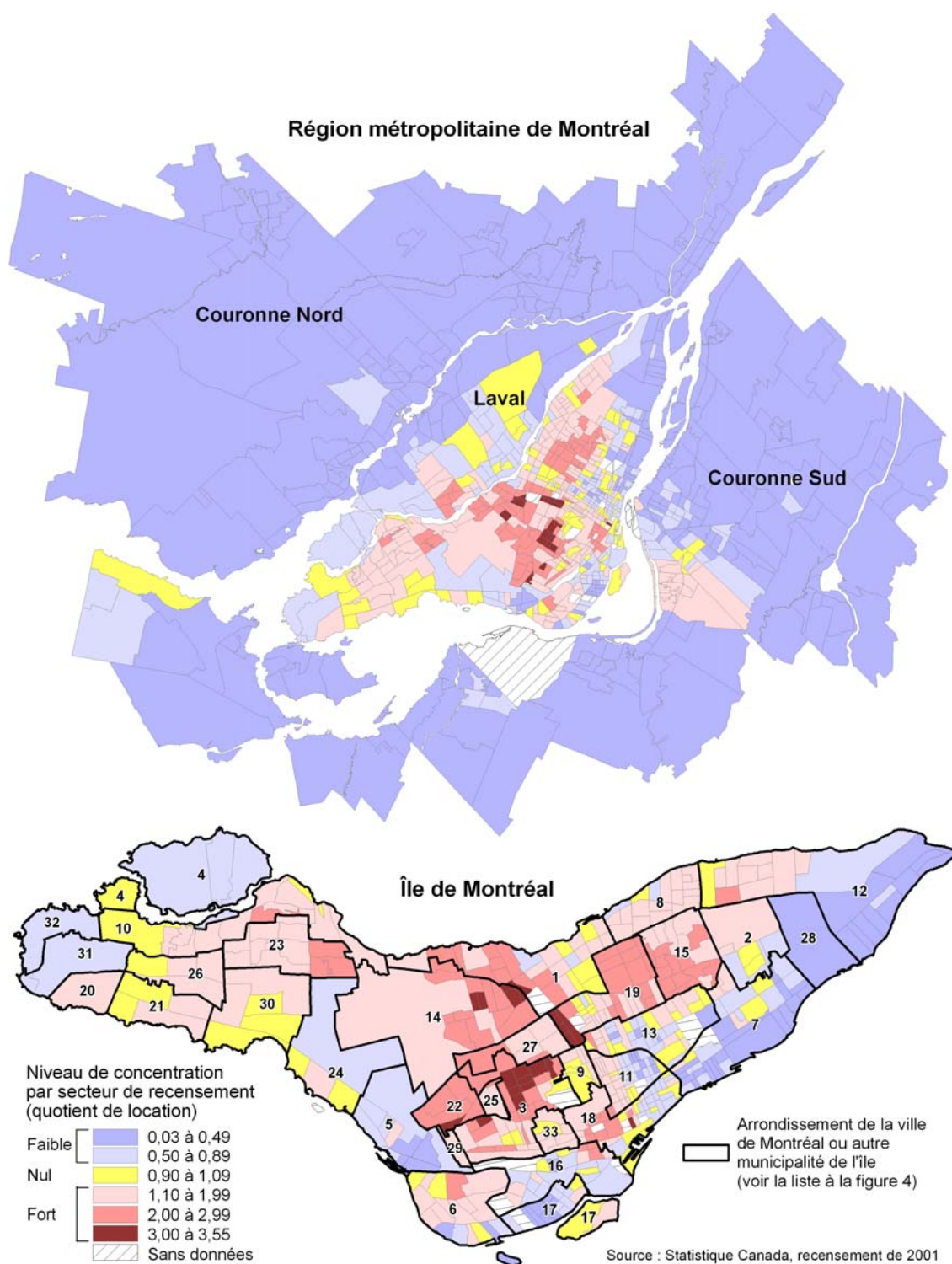


Figure 5. Concentration des immigrants dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

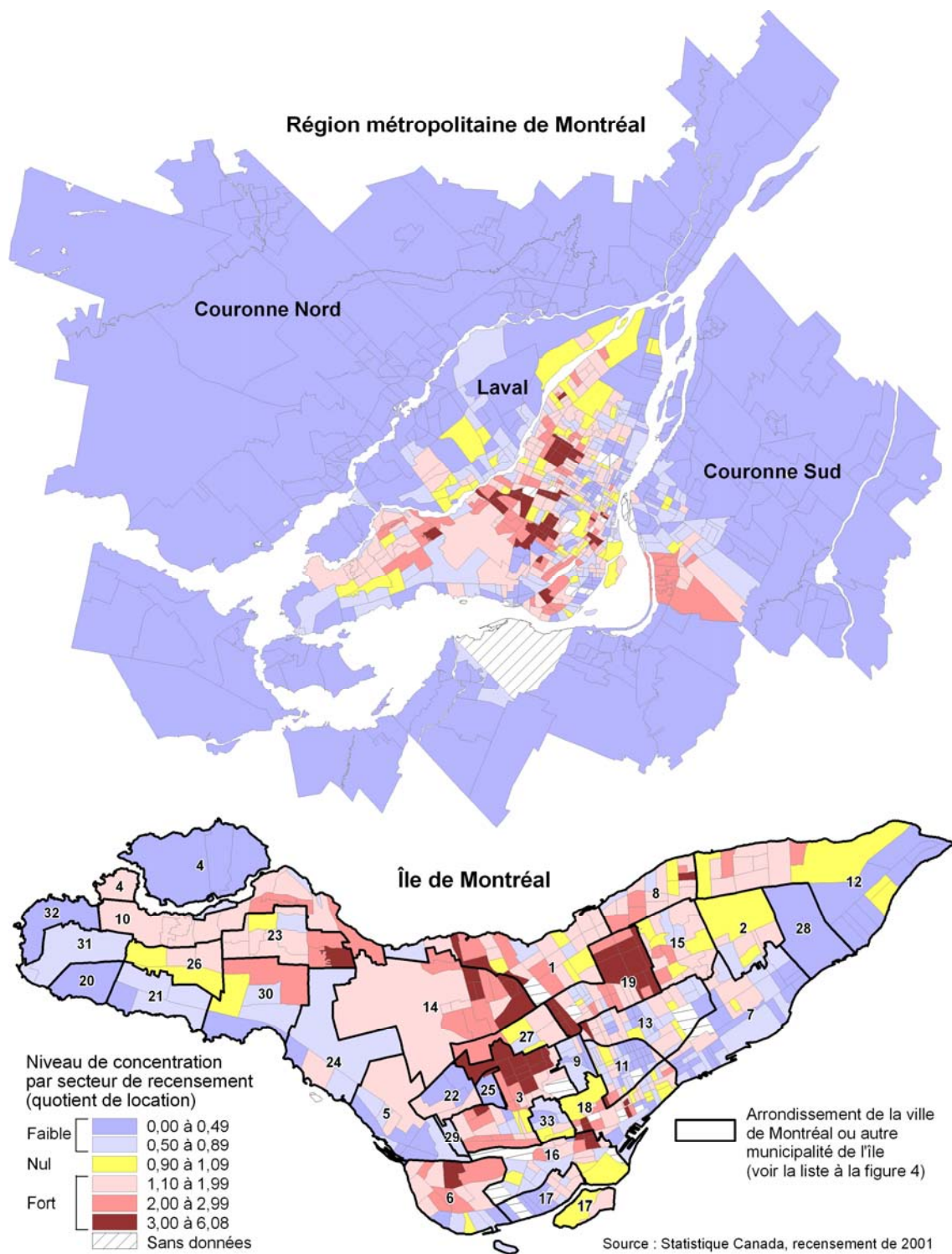


Figure 6. Concentration des minorités visibles dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

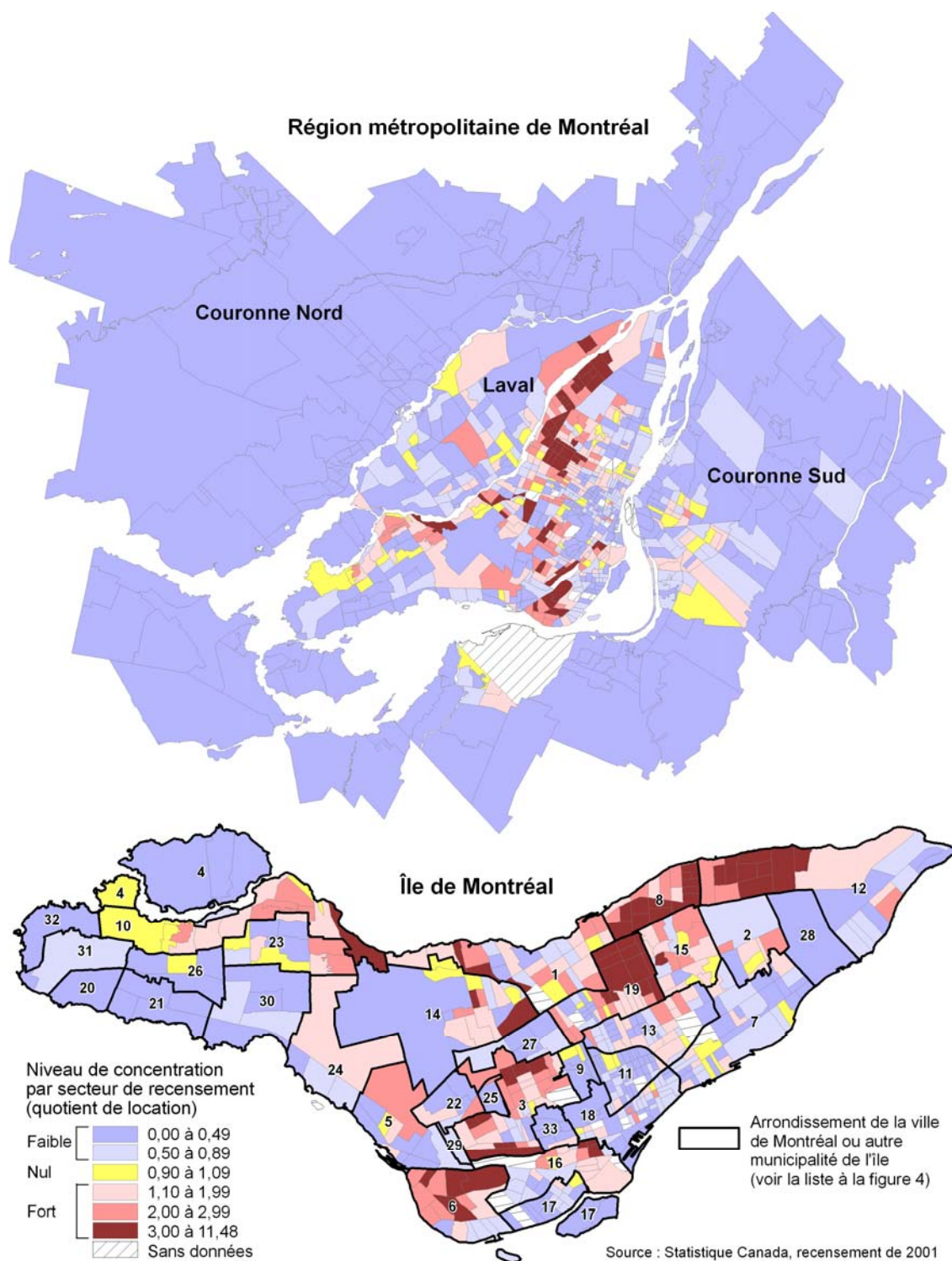


Figure 7. Concentration de la minorité visible noire dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

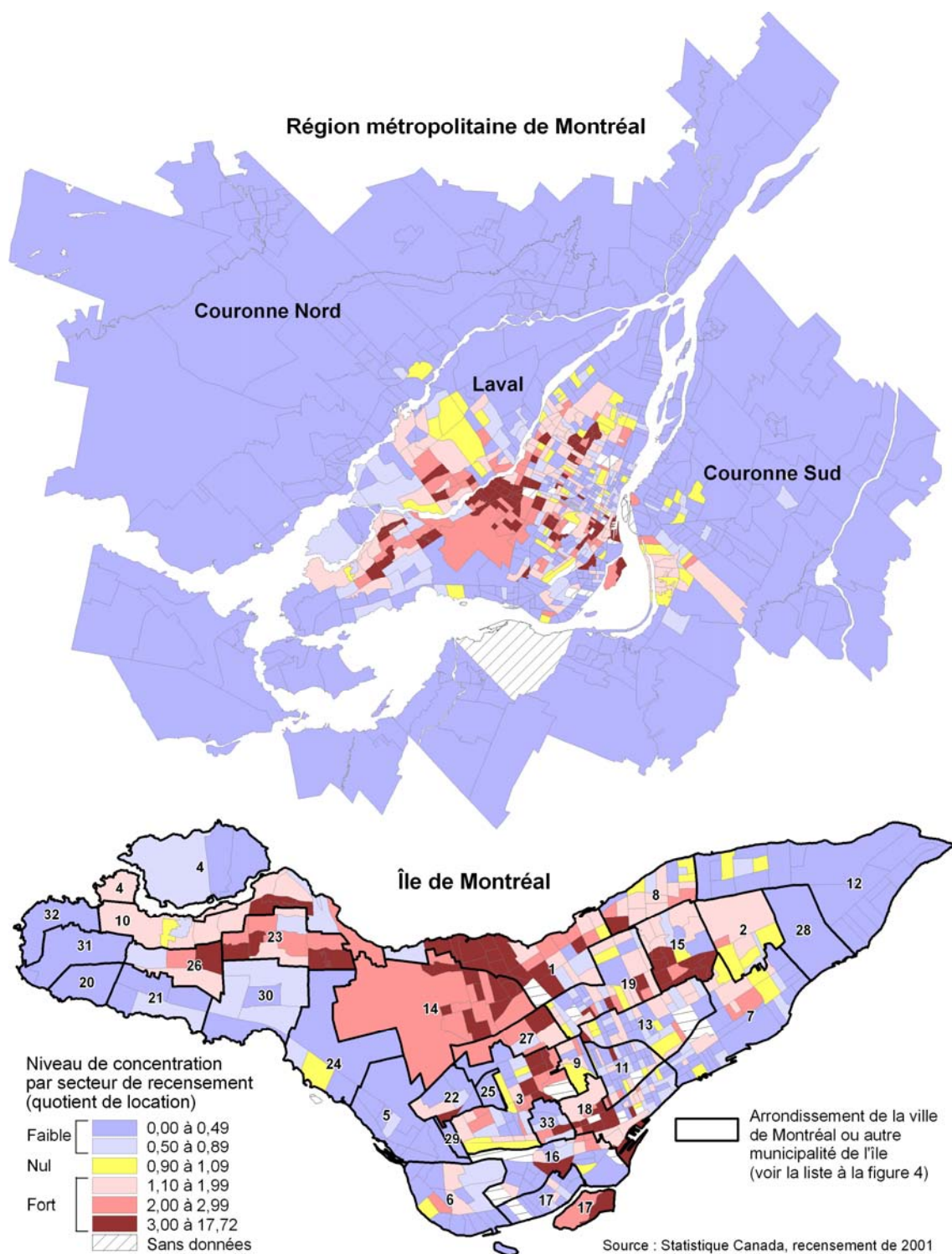


Figure 8. Concentration de la minorité visible arabe dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

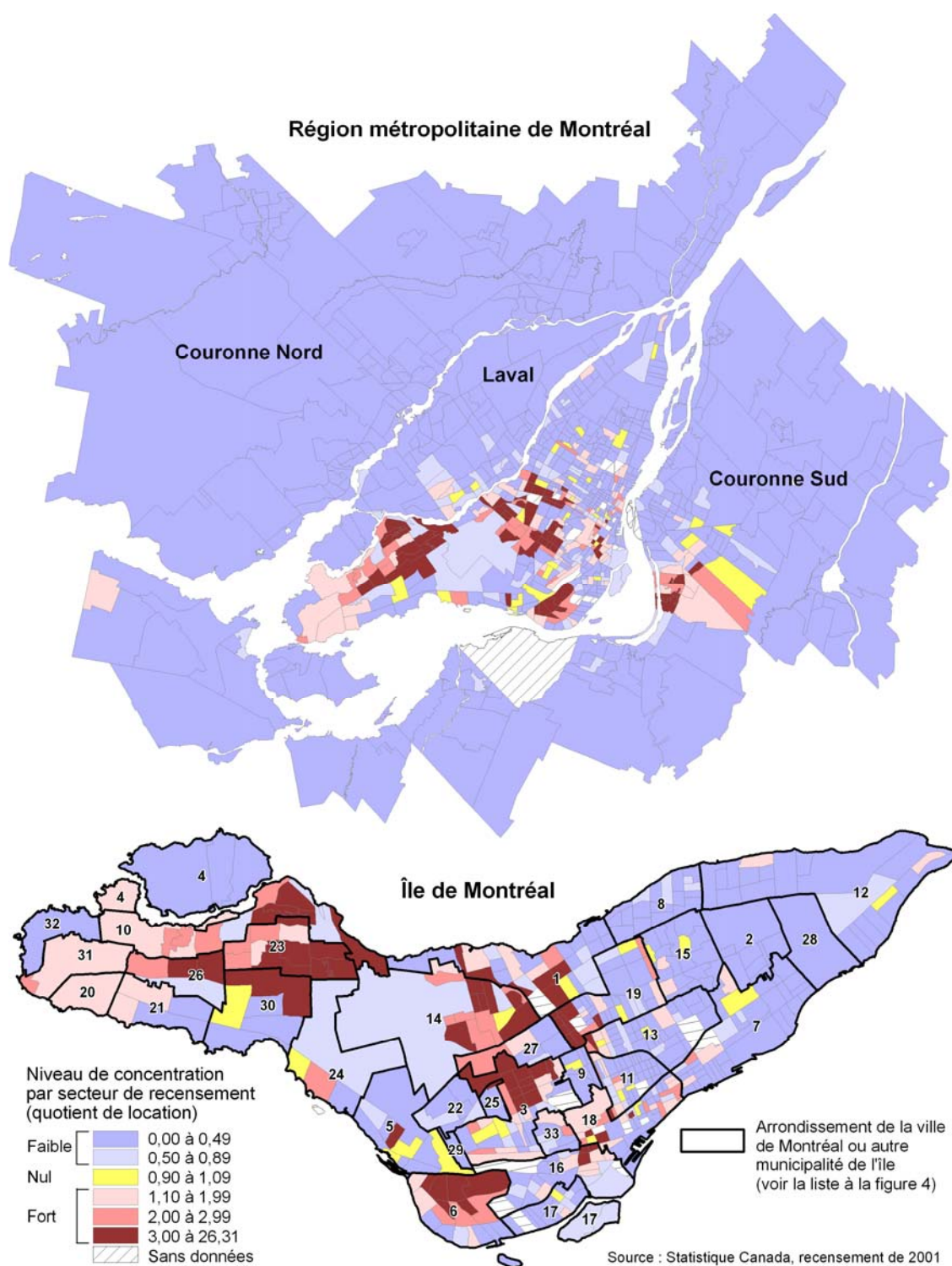


Figure 9. Concentration de la minorité visible sud-asiatique dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

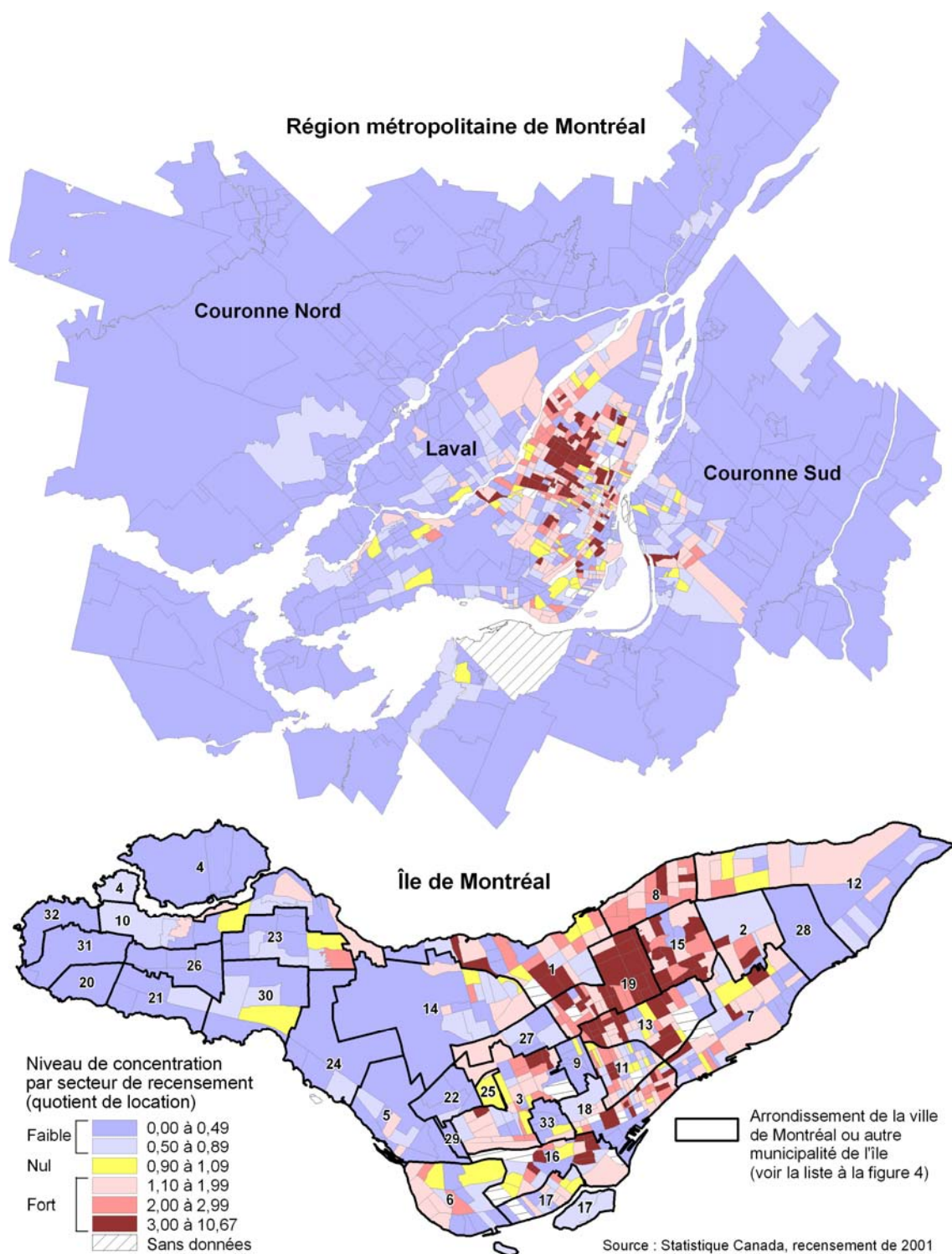


Figure 10. Concentration de la minorité visible latino-américaine dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

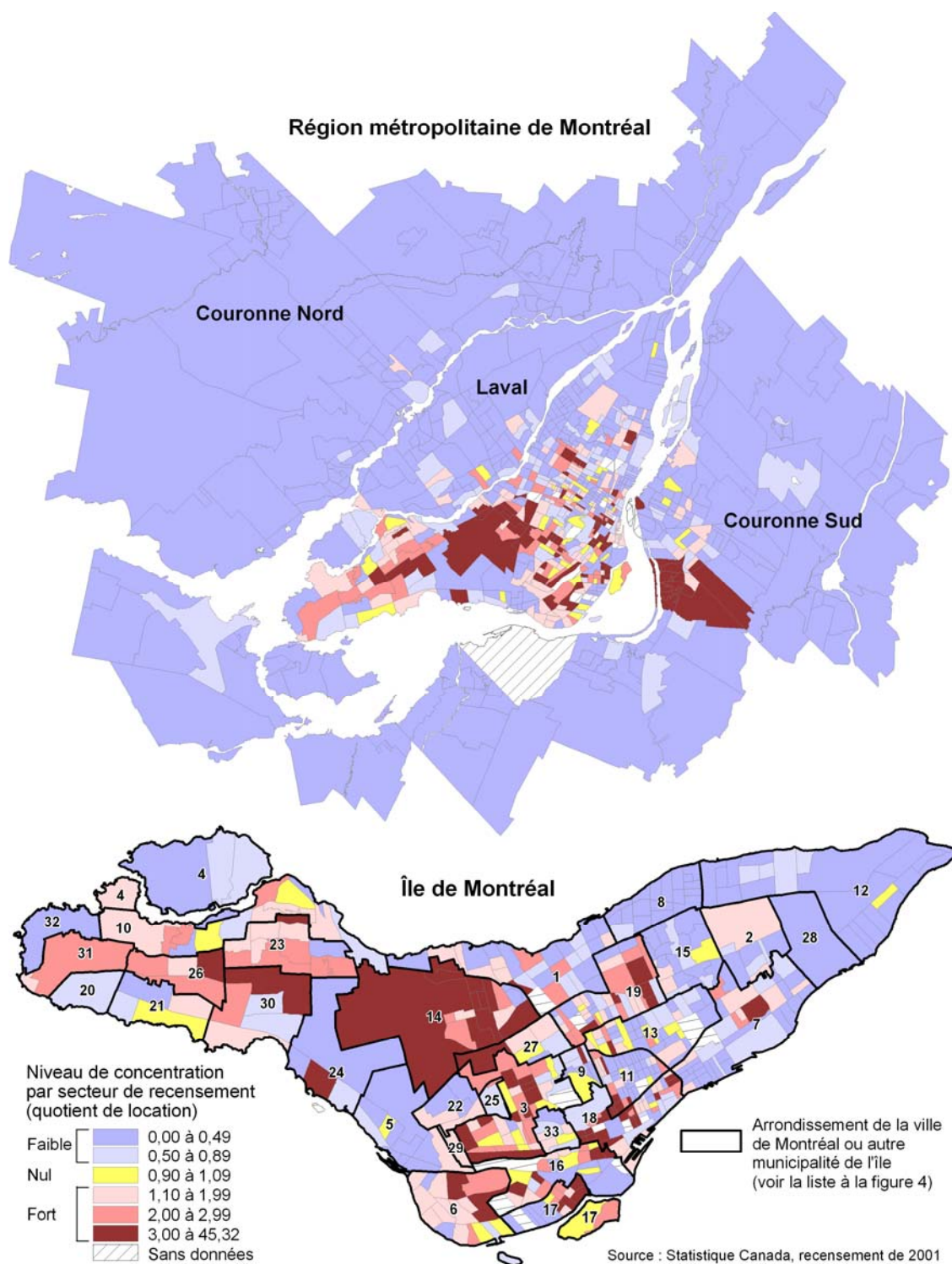


Figure 11. Concentration de la minorité visible chinoise dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

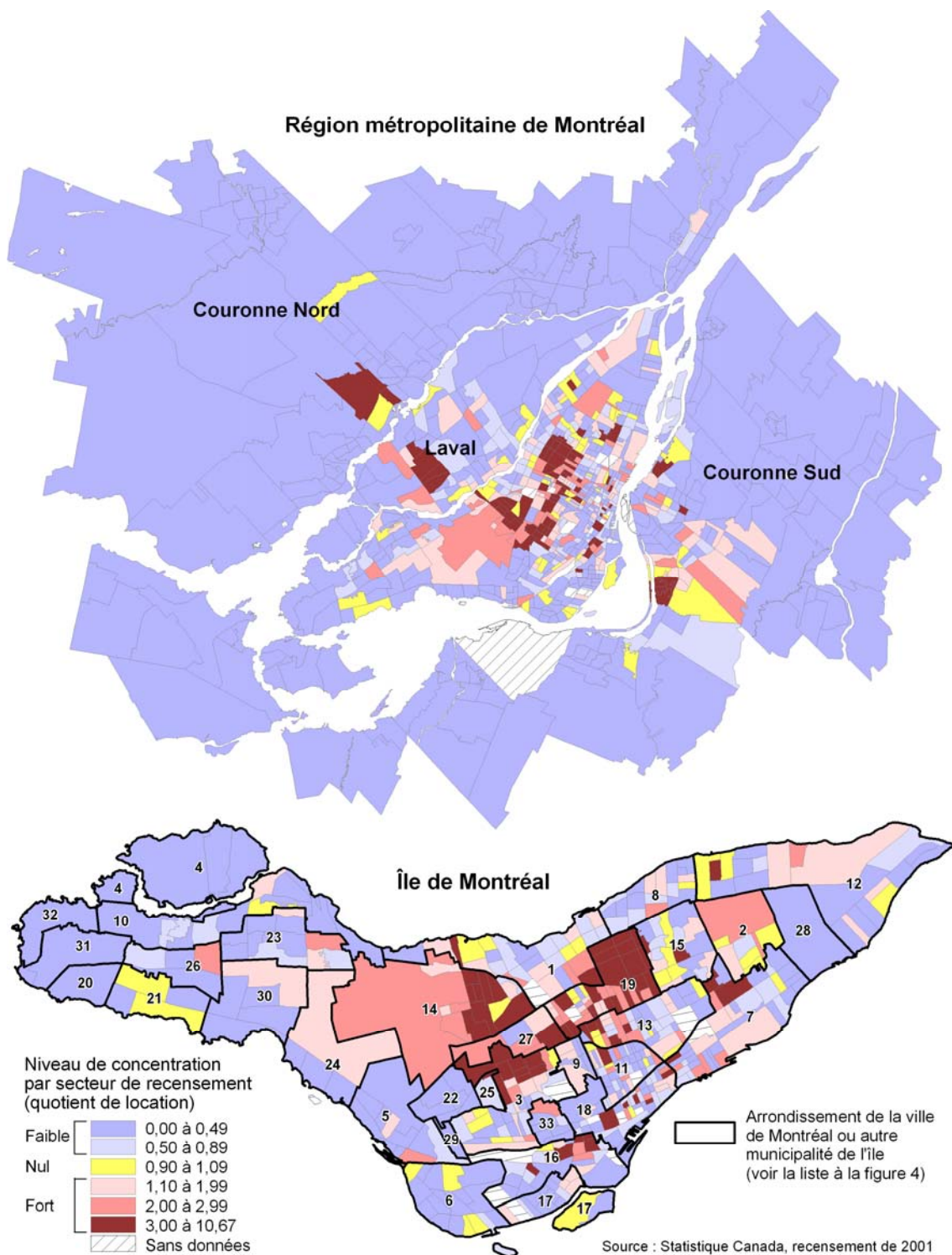


Figure 12. Concentration de la minorité visible asiatique du Sud-Est dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

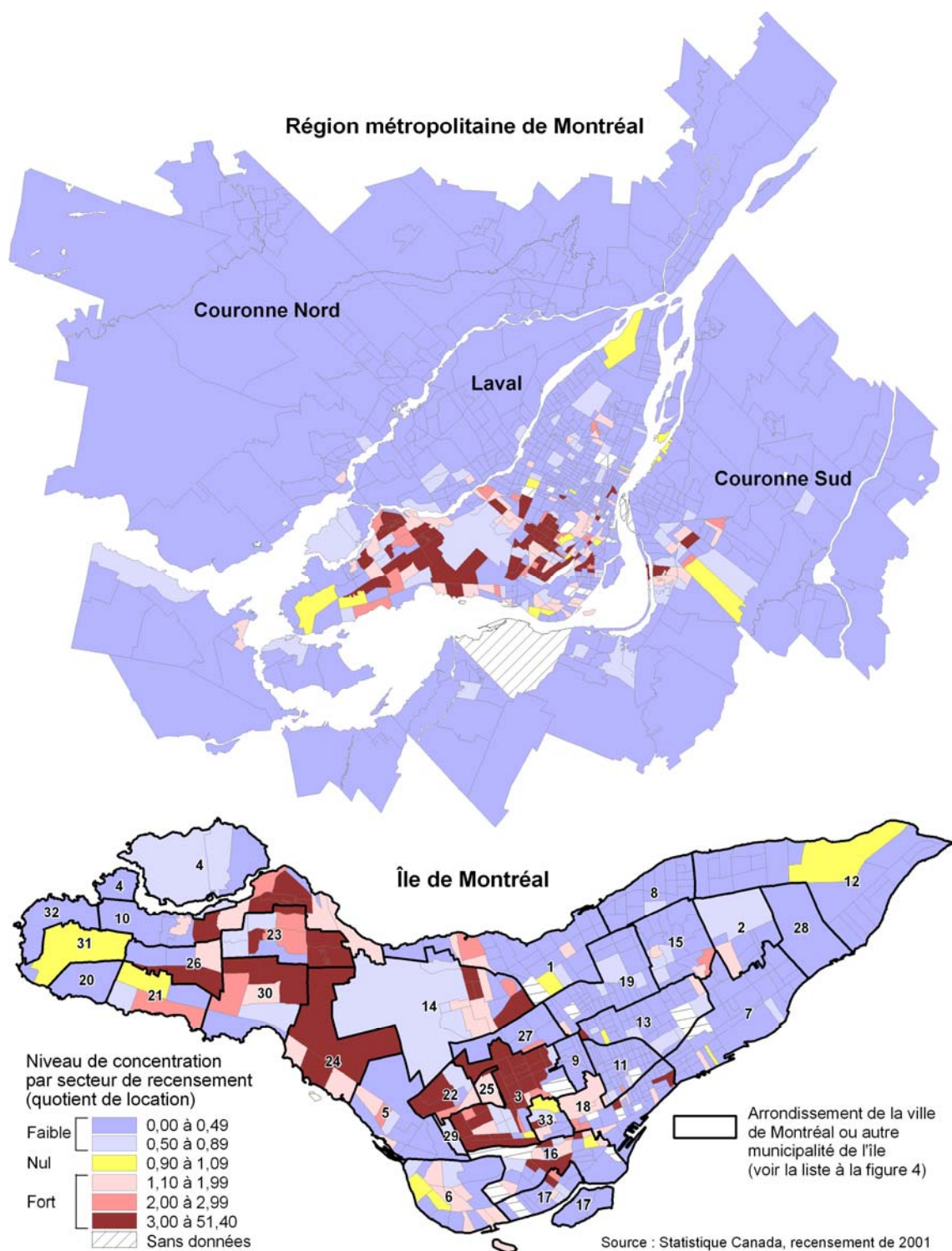


Figure 13. Concentration de la minorité visible philippine dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

3.4 Des enclaves et des ghettos de minorités visibles à Montréal?

Pour vérifier l'existence d'enclaves et de ghettos de minorités visibles à Montréal, nous avons appliqué la méthodologie développée par Johnston *et al.* (2002, 2003) aux 846 secteurs de recensement qui composent la métropole, sur la base de la variable d'appartenance à une minorité visible du recensement de 2001. À des fins comparatives, le même exercice a été réalisé pour Toronto et Vancouver. Les critères d'identification des différents types de secteurs, soit ceux de concentration ethnique, d'enclave et de ghetto sont reportés au tableau 6.

Tableau 6
Application de la classification des quartiers ethniques de Johnston *et al.* (2002, 2003) aux secteurs de recensement des trois plus grandes métropoles canadiennes en 2001

Type	Description	Critères d'identification
I	Secteur avec une faible concentration ethnique	Les minorités visibles représentent moins de 20 % de la population totale du secteur de recensement
II	Secteur avec une concentration ethnique	Entre 20 % et 50 % de minorités visibles dans le SR
III	Enclave ethnique pluraliste	Entre 50 % et 70 % de minorités visibles dans le SR
IV	Enclave ethnique mixte	Plus de 70 % de minorités visibles dans le SR, mais aucune minorité visible dominante qui représenterait plus de 66,6 % de l'ensemble des minorités visibles du SR.
V	Enclave ethnique polarisée	Plus de 70 % de minorités visibles dans le SR et avec une minorité visible dominante (plus de 66,6 % de l'ensemble des minorités visibles du SR).
VI	Ghetto ethnique	Enclave ethnique polarisée où 30 % de la population totale de la minorité visible dominante de la métropole réside dans l'enclave.

Que révèle l'application de la méthodologie de Johnston *et al.* (2002, 2003) aux cas de Montréal, Toronto et Vancouver? Premier constat, les ghettos ethniques n'existent ni à Montréal, Toronto et Vancouver. Il n'y a donc pas de formes de concentration ethnique maximale dans ces trois métropoles.

Pour Montréal, sur 846 secteurs de recensement (tableau 7 et figure 14) :

- 77,2 % (653) sont des secteurs avec une faible concentration ethnique. Ils sont présents dans les couronnes Nord et Sud (type I);
- 19,3 % (163) sont des secteurs avec une concentration ethnique. Ils sont présents sur l'île de Montréal et à Brossard (type II);
- 2,8 % (39) sont des enclaves ethniques pluralistes (type III). On les retrouve dans les quartiers montréalais de Parc-Extension, Saint-Michel, Côte-des-Neiges, Petite-Bourgogne et dans trois secteurs au nord-est de Saint-Laurent.
- Cinq secteurs (0,6 %) sont des enclaves ethniques mixtes, dont trois situés dans Côte-des-Neiges, un dans la Petite-Bourgogne et un secteur dans l'arrondissement Saint-Laurent (type IV);

- Seul un SR (0,1 %) est une enclave ethnique polarisée, soit le quartier chinois (type V).

Ainsi, aucun secteur ne répond aux critères du ghetto (type VI) à Montréal et les enclaves ethniques sont une forme de concentration ethnique relativement rare, présente uniquement dans 30 secteurs de recensement (3,6 %).

Pour compléter cette analyse, nous avons calculé la proportion des immigrants, puis celle des membres de l'ensemble des minorités visibles et enfin de chacune des minorités visibles résidant dans les types I à V. L'analyse du tableau 7 et de la figure 15 démontre clairement que les enclaves ethniques, qu'elles soient pluralistes, mixtes ou polarisées, sont un phénomène beaucoup moins présent à Montréal, qu'à Toronto et Vancouver. Ceci n'est toutefois pas étranger aux proportions beaucoup plus élevées de minorités visibles que comptent ces deux dernières métropoles.

En effet, à Montréal, 39,8 % des minorités visibles vivent dans des secteurs de faible concentration (type 1) contre 8,3 % à Toronto et 9,4 % à Vancouver. De plus, toujours à Montréal, plus de la moitié (50,6 %) des immigrants résident dans ces espaces de faible concentration ethnique.

En outre, seuls 17,36 % des membres des minorités visibles résident dans des enclaves ethniques contre 54,77 % à Toronto et 53,05 % à Vancouver. Finalement, les 17,36 % de minorités visibles qui vivent dans une enclave ethnique à Montréal, résident surtout dans la forme la moins ségrégative des enclaves, soit l'enclave ethnique pluraliste (13,35 % dans le type III contre respectivement 3,94 % et 0,07 % dans les types IV et V).

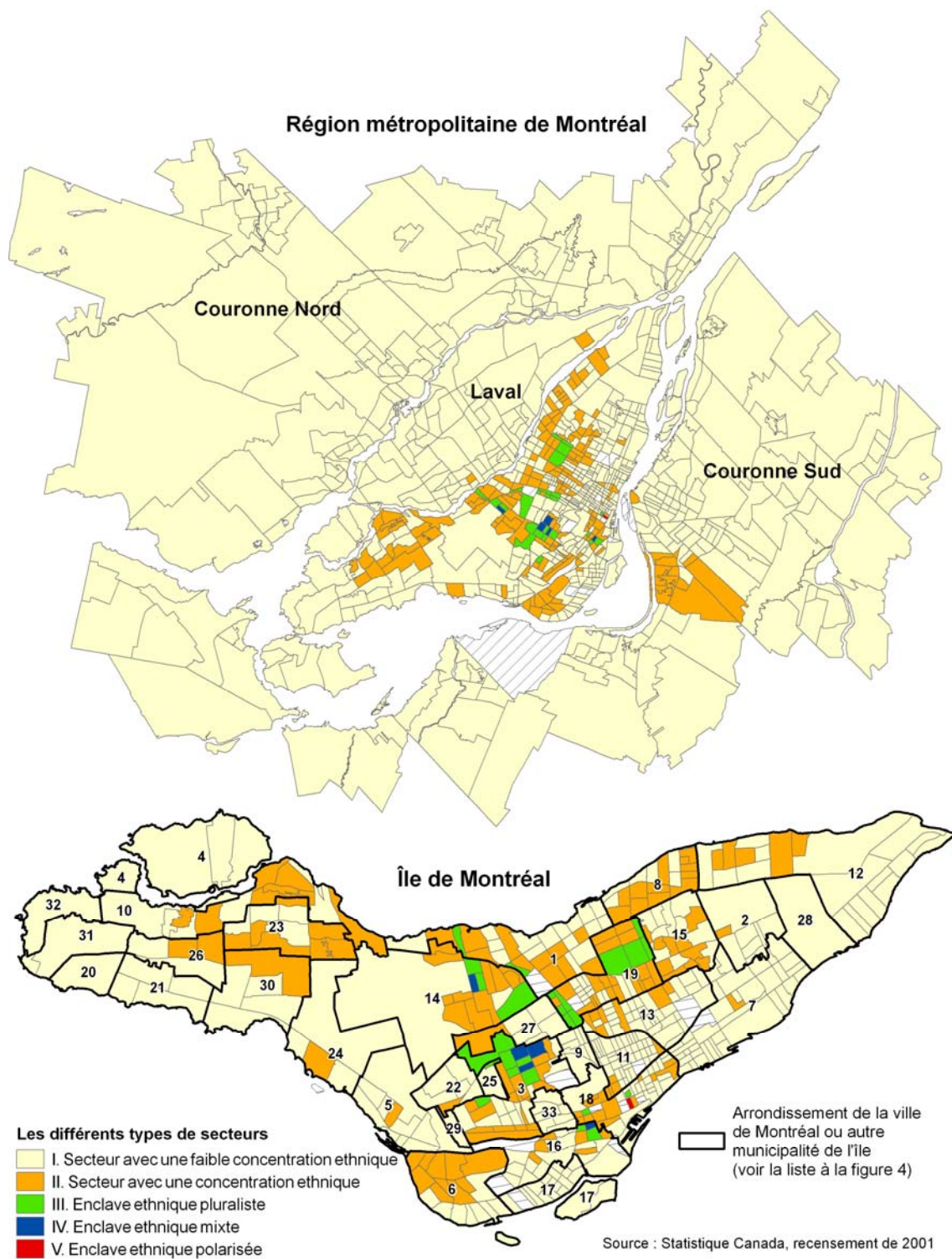


Figure 14. Les différents types de secteurs en fonction de la présence des minorités visibles dans la métropole et l'île de Montréal en 2001

Tableau 7
Répartition des immigrants et des minorités visibles dans les différents types de secteurs de recensement classifiés selon la méthode de Johnston et al., métropoles de Montréal, Toronto et Vancouver en 2001

		Montréal					Toronto					Vancouver				
Typologie		I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V
En nombre	Secteur de recensement	653	163	24	5	1	301	376	154	72	21	120	156	73	17	20
	Population totale	2 593 545	653 310	107 420	23 120	415	1 393 610	1 864 775	858 510	413 635	109 800	589 085	789 770	387 190	96 380	105 095
	Population immigrante	314 000	233 555	58 605	14 195	250	374 010	821 000	487 555	271 900	75 590	128 180	286 575	203 140	57 860	62 865
	Minorités visibles	181 555	196 105	61 025	18 020	315	141 540	631 985	514 675	334 855	87 055	68 155	272 590	229 320	75 100	80 535
	Chinois	20 440	23 545	5 885	1 145	290	28 260	125 375	126 120	77 780	51 400	23 235	109 465	131 815	38 200	39 905
	Sud-Asiatique	13 040	23 005	17 650	4 155	0	28 780	151 560	155 265	116 960	21 070	12 365	63 165	40 605	19 905	28 280
	Noir	59 080	61 290	14 840	4 055	15	24 225	128 190	89 485	62 690	5 320	3 800	8 705	4 160	635	1 160
	Philippin	3 590	6 630	4 370	3 335	0	12 720	60 150	35 775	22 330	2 335	5 925	22 685	16 955	7 280	4 200
	Latino-Américain	25 410	21 895	4 770	960	0	8 925	39 070	18 075	9 260	485	2 990	8 465	4 955	1 315	1 040
	Asiatique du Sud-Est	17 040	13 765	5 990	2 760	10	5 705	21 190	16 815	9 020	655	2 375	10 030	9 230	4 190	2 725
	Arabe	29 370	32 380	5 100	880	0	4 770	17 110	13 595	6 085	1 080	855	3 115	1 235	320	330
	Asiatique occidentale	4 900	5 485	885	245	0	6 065	21 320	16 685	7 890	1 050	3 890	12 945	4 075	185	320
	Coréen	2 165	1 450	105	10	0	7 375	19 395	11 405	3 800	595	4 780	16 740	6 110	600	650
	Japonais	1 205	785	185	0	0	5 105	8 075	3 070	775	360	5 605	11 680	5 230	775	735
En pourcentage	Secteur de recensement	77,19	19,27	2,84	0,59	0,12	32,58	40,69	16,67	7,79	2,27	31,09	40,41	18,91	4,40	5,18
	Population totale	76,78	19,34	3,18	0,68	0,01	30,03	40,19	18,50	8,91	2,37	29,94	40,14	19,68	4,90	5,34
	Population immigrante	50,60	37,63	9,44	2,29	0,04	18,42	40,44	24,02	13,39	3,72	17,35	38,80	27,50	7,83	8,51
	Minorités visibles	39,73	42,91	13,35	3,94	0,07	8,28	36,96	30,10	19,58	5,09	9,39	37,56	31,60	10,35	11,10
	Chinois	39,84	45,89	11,47	2,23	0,57	6,91	30,66	30,84	19,02	12,57	6,78	31,95	38,47	11,15	11,65
	Sud-Asiatique	22,54	39,77	30,51	7,18	0,00	6,08	32,00	32,78	24,69	4,45	7,52	38,44	24,71	12,11	17,21
	Noir	42,42	44,00	10,65	2,91	0,01	7,82	41,36	28,87	20,23	1,72	20,59	47,16	22,54	3,44	6,28
	Philippin	20,03	36,99	24,38	18,61	0,00	9,54	45,12	26,84	16,75	1,75	10,39	39,77	29,72	12,76	7,36
	Latino-Américain	47,91	41,28	8,99	1,81	0,00	11,77	51,53	23,84	12,21	0,64	15,93	45,11	26,41	7,01	5,54
	Asiatique du Sud-Est	43,07	34,79	15,14	6,98	0,03	10,69	39,69	31,50	16,90	1,23	8,32	35,13	32,33	14,68	9,54
	Arabe	43,36	47,81	7,53	1,30	0,00	11,19	40,13	31,88	14,27	2,53	14,60	53,20	21,09	5,47	5,64
	Asiatique occidentale	42,55	47,63	7,69	2,13	0,00	11,44	40,22	31,48	14,88	1,98	18,16	60,45	19,03	0,86	1,49
	Coréen	58,04	38,87	2,82	0,27	0,00	17,32	45,56	26,79	8,93	1,40	16,55	57,96	21,16	2,08	2,25
	Japonais	55,40	36,09	8,51	0,00	0,00	29,36	46,45	17,66	4,46	2,07	23,33	48,62	21,77	3,23	3,06

Les différents types de secteurs de recensement :

- I** Secteur avec une faible concentration ethnique
- II** Secteur avec une concentration ethnique
- III** Enclave ethnique pluraliste
- IV** Enclave ethnique mixte
- V** Enclave ethnique polarisée

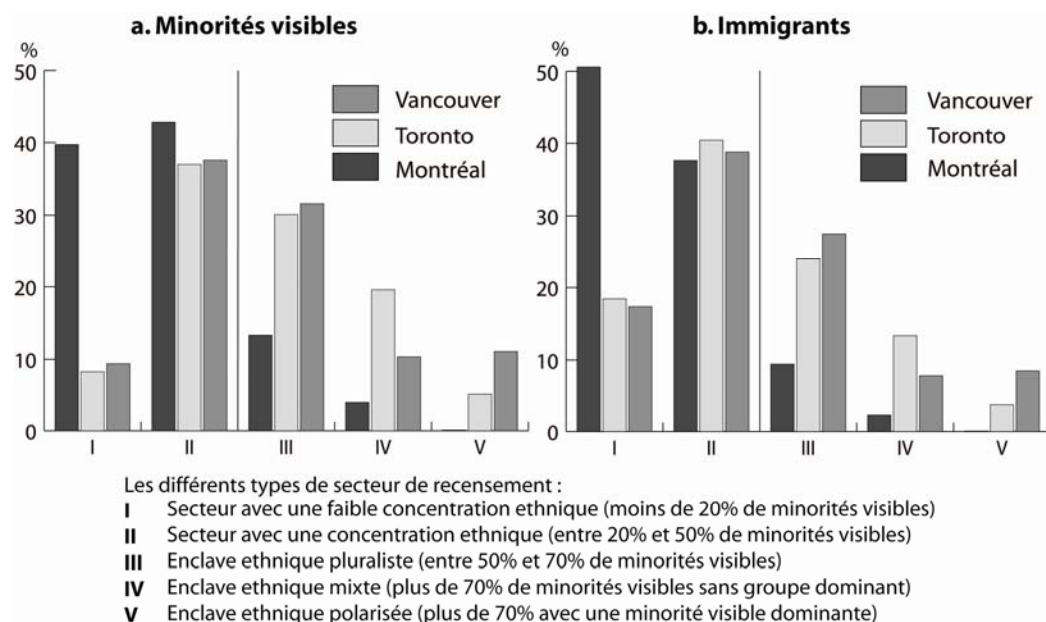


Figure 15. Répartition de la population immigrante et des minorités visibles dans les différents types de secteurs de concentration de minorités visibles dans les trois plus grandes métropoles canadiennes en 2001

Étant donné que la présence des minorités est moins marquée à Montréal qu'à Toronto et Vancouver (13,6 % contre 36,8 % et 36,9 % de la population totale), nous proposons une dernière analyse qui tient compte de la proportion des minorités visibles à Montréal. À la figure 16, nous avons ainsi cartographié la proportion des minorités visibles par secteur de recensement (SR). Lorsque cette proportion par SR est inférieure à 13,6 % – ceux en bleu sur la carte –, on peut en conclure qu'il y a une sous-représentation des minorités visibles dans le SR, soit une absence de concentration. Or, à la lecture de l'histogramme à la figure 16 à la page suivante, on note que :

- 22,7 % des minorités visibles de la métropole résident des SR caractérisés par une sous-représentation des minorités visibles.
- 17,0 % résident dans des SR avec une faible concentration de minorités visibles (entre 13,7 % et 20 % de minorités visibles dans la population totale du SR).
- 20,5 % des minorités visibles sont localisées dans des SR où elles représentent entre 21 % et à 30 % de la population totale du SR.
- À l'autre extrémité, uniquement 17,36 % des minorités visibles résident dans des SR où elles sont majoritaires, c'est-à-dire où elles représentent plus de la moitié de la population totale du SR.

Ces derniers résultats concourent de nouveau à démontrer que les niveaux de concentration de la population des minorités visibles à Montréal sont loin d'être alarmants.

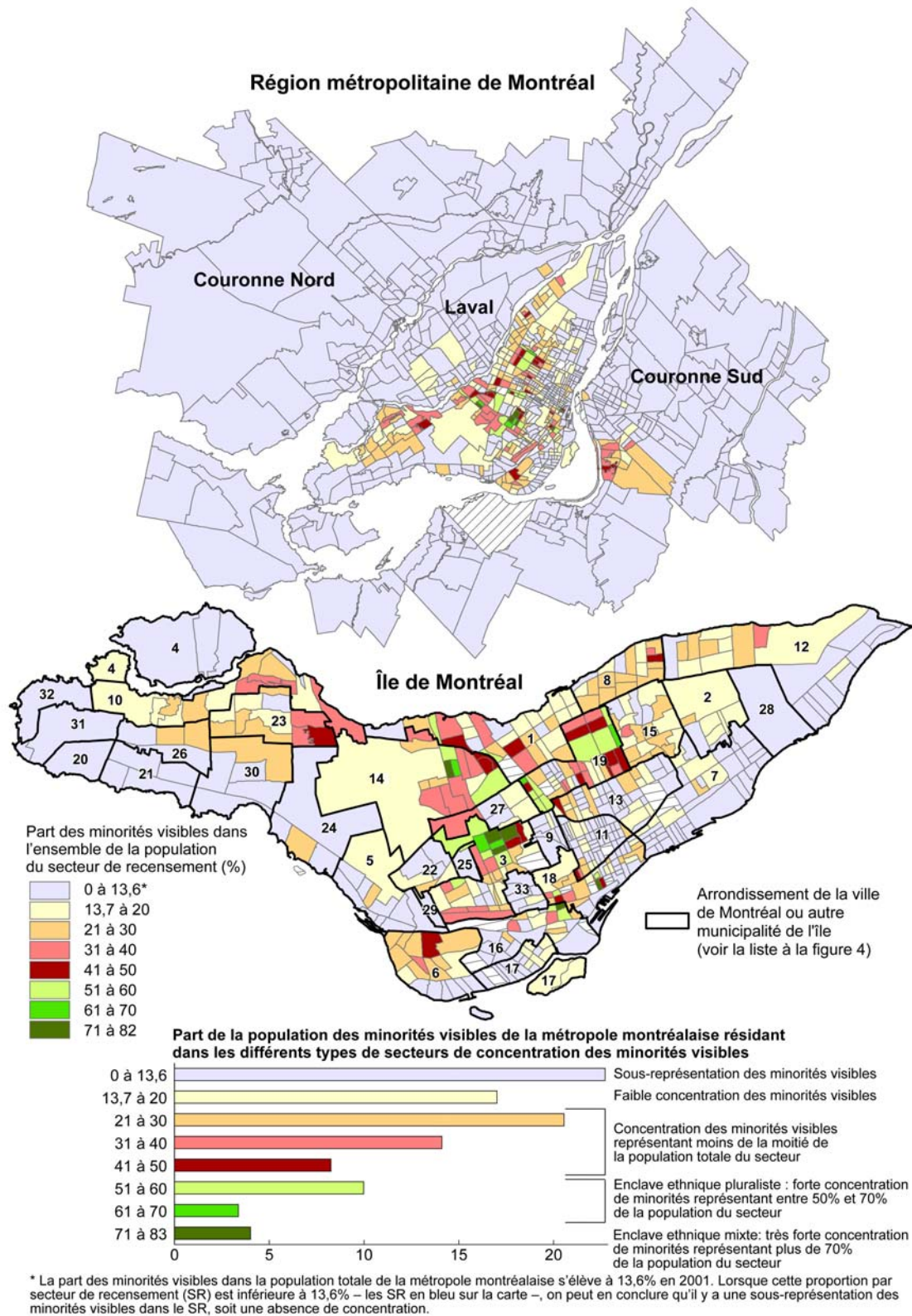


Figure 16. Répartition de la population des minorités visibles de Montréal dans les différents secteurs de concentration de minorités visibles, 2001

3.5 Conclusion

L'analyse des données de Statistique Canada a permis d'avancer plusieurs constats relativement à l'immigration et aux minorités à Montréal.

Premier constat, la présence des immigrants et des minorités visibles est beaucoup moins marquée à Montréal qu'à Toronto et Vancouver. De plus, la part des immigrants dans la population de la métropole montréalaise est restée relativement stable entre 1981 et 2001, alors qu'elle a fortement augmenté à Toronto et Vancouver.

Second constat, les niveaux de ségrégation résidentielle des immigrants sont restés stables entre 1981 et 2001. Il n'y a donc pas eu une augmentation de la ségrégation résidentielle des immigrants – et ainsi des concentrations d'immigrants – à Montréal durant les deux dernières décennies.

Troisième constat, bien que les immigrants soient plus inégalement répartis à travers l'espace métropolitain montréalais qu'à Toronto et Vancouver et qu'ils ont tendance à résider plus près du centre-ville, ils sont beaucoup moins isolés à Montréal. En d'autres termes, dans son milieu résidentiel, un immigrant montréalais est plus exposé aux membres de la société d'accueil qu'à Toronto et Vancouver. Il en va de même pour les membres des minorités visibles qui sont peu isolés à Montréal comparativement aux situations observées dans les deux autres métropoles.

Quatrième constat, la cartographie de la population immigrante et celle des minorités visibles révèlent qu'elles ne se distribuent pas de façon homogène sur le territoire de la métropole montréalaise : elles se concentrent surtout sur l'île de Montréal, et secondairement dans certains secteurs de la ville de Laval et de la Proche-Rive-Sud.

Dernier constat, il n'existe pas de ghetto ethnique à Montréal, Toronto et Vancouver. En outre, les enclaves ethniques sont une forme de concentration ethnique relativement rare à Montréal, alors qu'elles sont beaucoup présentes à Toronto et Montréal.

Ces cinq constats nous amènent ainsi à conclure que la réalité de l'immigration à Montréal ne doit pas se poser en termes de ghettoïsation. Une très forte majorité des immigrants et des membres des minorités visibles partagent leur espace résidentiel avec des natifs et avec des populations qui n'appartiennent pas aux minorités visibles. L'inverse, soit l'enclavement, forme nettement l'exception. Par ailleurs, les concentrations observées, nous l'avons signalé au premier chapitre, ne doivent pas être considérées seulement sous un angle négatif, elles peuvent jouer un rôle qui facilite l'intégration à moyen terme de populations qui arrivent d'horizons fort différenciés.

Références bibliographiques

- Apparicio, P. (2000). « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Revue européenne de géographie*, vol. 134, p. 265-297.
- Apparicio, P. et A. M. Séguin (2002). « La division de l'espace résidentiel montréalais en fonction de la langue maternelle : apport des indices de ségrégation résidentielle », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 11, n° 2, p. 265-297.
- Bailey, T. et R. Waldinger (1991). « The changing ethnic/racial division of labor », dans *Dual city: restructuring New York*, sous la dir. de J.H. Mollenkopf et M. Castells, New York: Russell Sage Foundation.
- Barbichon, G. (1996). « Agrégation, congrégation, ségrégation : cheminements migratoires et automatismes de distanciation », dans *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, sous la dir. de N. Hautmont, p. 55-66, Paris: L'harmattan.
- Bell, W. (1954). « A probability model for the measurement of ecological segregation », *American Sociological Review*, vol. 32, p. 357-364.
- Bertrand, J.-R. (1998). « Demandes et besoins des ménages », dans *Logement et habitat dans les villes européennes*, sous la dir. de J.-R. Bertrand et J. Chevalier, p. 183-202, Paris : L'harmattan.
- Blanc, B. (1986). « Problématique de la localisation des nouveaux immigrants à Montréal », *Ethnic Studies/études ethniques canadiennes*, vol. 18, n° 1, p. 89-108.
- Blanc, B. (1992). *Le processus de réhabilitation d'un îlot multiethnique à Montréal : transformation physique et apprentissage des acteurs*, Montréal : Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.
- Boumaza, N. (1987). « Immigration et espace urbain : une approche anthropologique », *L'homme et la société*, vol. 83, p. 92-105.
- Brédimas-Assimopoulos, N. (1975). « Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2, p. 129-142.
- Brun, J. (1994). « Essai critique sur la notion de ségrégation et son usage en géographie urbaine », dans *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, sous la dir. de J. Brun et C. Rhein., p. 21-57, Paris: L'harmattan.
- Burnley, I. (1999). « Levels of immigrant residential concentration in Sydney and their relationship with disadvantage », *Urban Studies*, vol. 36, n° 8, p. 1295-1315.
- Dansereau, F. et A. M. Séguin (1993). *La cohabitation interethnique dans le logement social. État de la question*, Montréal : INRS-Urbanisation, rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec, 65 p.
- Dansereau, F. et A. M. Séguin (1995). *La cohabitation interethnique dans le l'habitat social au Québec : études de cas*, Montréal: INRS-Urbanisation, rapport d'étude réalisé pour la Société d'habitation du Québec, 65 p.
- Duncan, O. D., R. P. Cuzzort et B. Duncan (1961). *Statistical geography: Problems in analyzing areal data*, Illinois: The Free Press of Glencoe.
- Duncan, O. D. et B. Duncan (1955a). « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological Review*, vol. 20, p. 210-217.
- Duncan, O. D. et B. Duncan (1955b). « Residential distribution and occupational stratification », *American Journal of Sociology*, vol. 60, p. 493-503.
- Flippen, C. A. (2001). « Residential segregation and minority home ownership », *Social Science Research*, vol. 30, n° 3, p. 337-362.

- Galster, G., K. Metzgar et R. Waite (1999). « Neighbourhood opportunity structures and immigrants' socio-economic advancement », *Housing Studies*, vol. 10, p. 95-127.
- Germain, A., J. Archambault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Montréal : INRS-Urbanisation, rapport de recherche soumis au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, 65 p.
- Goldberg, M. A. et J. Mercer (1986). « The myth of the North American city: continentalism challenged », *The myth of the North American city : continentalism challenged*, Vancouver : University of British Columbia Press.
- Grafmeyer, J. (1994). « Regards sociologiques sur la ségrégation », dans *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, sous la dir. de J. Brun et Rhein C., p. 85-118, Paris: L'harmattan.
- Herberg, E. N. (1989). *Ethnic groups in Canada: adaptations and transitions*, Toronto : Nelson Canada.
- Izhak, S. et B. Yoav (1999). « Socio-spatial lifestyles and segregation », *Revue européenne de géographie*, vol. 94, p. 18.
- Jacquier, C. (1990). « Les communautés issues de l'immigration et leur insertion par le logement », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 49, p. 59-68.
- Johnston, R., J. Forrest et M. Poulsen (2001). « Sydney's ethnic geography : New approaches to analysing patterns of residential concentration », *Australian Geographer*, vol. 32, n° 2, p. 149-162.
- Johnston, R., J. Forrest et M. Poulsen (2002a). « Are there ethnic enclaves/ghettos in English cities? », *Urban Studies*, vol. 39, n° 4, p. 591-618.
- Johnston, R., M. Poulsen et J. Forrest (2002b). « Fragmented urban spaces? Ethnic residential areas in New Zealand cities, 1996 », *New Zealand Geographer*, vol. 58, n° 2, p. 30-44.
- Johnston, R., M. Poulsen et J. Forrest (2003). « And did the walls come tumbling down? Ethnic residential segregation in four U.S. metropolitan areas 1980-2000 », *Urban Geography*, vol. 24, n° 7, p. 560-581.
- Johnston, R., M. Poulsen et J. Forrest (2007). « The geography of ethnic residential segregation: A comparative study of five countries », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 97, n° 4, p. 713-738.
- Lacascade, J.-L. (1978). « Analyse critique du concept de ségrégation spatiale et des discours sur la ségrégation », dans *Ségrégation spatiale*, sous la dir. de P. Delouvier, p. 7-18, Actes du colloque de Rennes: Plan construction.
- Ley, D. F. et H. Smith (1997). « Immigration and poverty in Canadian cities, 1971-1991 », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, n° 1-2, p. 29-48.
- Massey, D. S. et N. A. Denton (1988). « The dimensions of residential segregation », *Social Forces*, vol. 67, n° 2, p. 281-315.
- Massey, D. S. et N. A. Denton (1989). « Hypersegregation in US metropolitan areas: Black and Hispanic segregation along five dimensions », *Demography*, vol. 26, n° 3, p. 373-391.
- Massey, D. S., M. J. White et V. C. Phua (1996). « The dimensions of segregation revisited », *Sociological Methods and Research*, vol. 25, n° 2, p. 172-206.
- McNicoll, C. (1993). *Montréal : une société multiculturelle*, Paris : Belin.
- Morgan, B. S. (1983). « An alternative approach to the development of the distance-based measure of racial segregation », *American Journal of Sociology*, vol. 88, p. 1237-1249.
- Murphy, D. L. (1974). *The American city: an urban geography*, New York : McGraw Hill.

- Olson, S. et A. Kobayashi (1993). « The emerging ethnocultural mosaic », dans *The changing social geography of Canadian cities*, sous la dir. de L. Bourne et D. F. Ley, p. 138-152, Montréal : McGill/Queen's.
- Peach, C. (1996). « Good segregation, bad segregation », *Planning Perspectives*, vol. 11, n° 4, p. 379-398.
- Peach, C. (1997). « La mesure et la signification de la ségrégation résidentielle des groupes ethniques et immigrés », dans *Séminaire thématique Logement et vie de quartier*, sous la dir. de M. C. Andrew et N. Lapierre Vincent, p. 233-251, Montréal : Métropolis immigration et métropoles.
- Pétonnet, C. (1982). *Espaces hérités : ethnologie des banlieues*, Paris : Galilée.
- Poulsen, M. F. et R. J. Johnston (2000) « The ghetto model and ethnic concentration in Australian cities », *Urban Geography*, vol. 21, n° 1, p. 26-44.
- Poulsen, M., R. Johnston et J. Forrest (2000). « Ethnic enclaves in New Zealand? », *International Journal of Population Geography*, vol. 6, n° 5, p. 325-347.
- Preteceille, E. (1997). « Ségrégation, classes et politique dans la grande ville », dans *Villes en Europe*, sous la dir. de A. Bagnasco et P. Le Galès, p. 99-128, Paris : La Découverte.
- Ray, B. K. (1999). « Plural Geographies in Canadian cities : Interpreting immigrant residential spaces in Toronto and Montreal », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXII, n° 1/2, p. 65-86.
- Rémy, J. (1990). « La ville cosmopolite et la coexistence interethnique », dans *Immigrations et nouveaux pluralismes*, sous la dir. de A. Bastenier et F. Dassetto, p. 85-106, Bruxelles : Éditions Universitaires - Université de Boeck.
- Roncayolo, M. (1994). « Préface », dans *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, sous la dir. de J. Brun et C. Rhein, p. 13-17, Paris : L'harmattan.
- Rose, D. et A. M. Séguin (2007). « Les débats sur les effets de quartier : que nous apprennent les approches centrées sur les réseaux sociaux et le capital social? », dans *Le Quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, sous la dir. de J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué et F. Guérin-Pace, n° 217-228, Paris: Éditions La Découverte.
- Ross, N. A., C. Houle, J. R. Dunn et M. Aye (2004). « Dimensions and dynamics of residential segregation by income in urban Canada, 1991-1996 », *Canadian Geographer*, vol. 48, n° 4, p. 433-445.
- Sanders, J.M. et V. Nee (1996). « Immigrant self-employment : the family as social capital and the value of human capital », *American Sociological Review*, vol. 61, p. 231-249.
- Simon, P. (1993). « Les quartiers d'immigration "ports de première entrée" ou espaces de sédentarisation? L'exemple de Belleville », *Espace, populations, sociétés*, vol. 2, p. 379-388.
- Smith, M. P., B. Tarallo et G. Kagiwada (1991). « Colouring California : new Asian immigrant households, social networks and the local state », *International Journal of Urban & Regional Research*, vol. 15, n° 2, p. 250-268.
- Townshend, I. J. et R. Walker (2002). « The Structure of income residential segregation in Canadian metropolitan areas », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 25, n° 1, p. 25-52.
- Van Amersfoort, H. (1980). *Immigration and the formation of minority groups : the Dutch experience 1945-1975*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Van Kempen, R. et A. Şule Özüeken (1998). « Ethnic segregation in cities : new forms and explanations in a dynamic world », *Urban Studies*, vol. 35, n° 10, p. 1813-1833.

- Vieillard-Baron, H. (1995). « Le ghetto : réflexion sur la notion et ses représentations », dans *Les quartiers de la ségrégation, Tiers monde ou Quart monde?*, sous la dir. de R. Gallisot et B. Moulin, p. 31-43, Paris : Éditions Karthala.
- Wacquant, L.J.D. (1992). « Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos". Les différences entre la France et les États-Unis », *Les Annales de la recherche urbaine*, p. 20-30,
- Wacquant, L.J.D. et S. Gendrot (1991). « "Ghetto", un mot de trop », *Journal Le Monde*, vol. 17, juillet, p. 2.
- Walks, R. A. et L. S. Bourne (2006). « Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas », *Canadian Geographer*, vol. 50, n° 3, p. 273-297.
- White, M. J. (1986). « Segregation and diversity measures in population distribution », *Population Index*, vol. 52, p. 198-221.
- Wilson, K. et A. Portes (1981). « Immigrant enclaves : an analysis of the labor market experiences of Cubans in Miami », *American Journal of Sociology*, vol. 86, n° 10, p. 295-319.